



**RAPPORT**  
**20**  
**24**

**SFCR :**  
**solvabilité**  
**et situation**  
**financière**

<b>SYNTHESE</b>	<b>3</b>
Activité et résultats	3
Système de gouvernance	3
Profil de risque	3
Valorisation à des fins de solvabilité	3
Gestion du capital	3
<b>A. ACTIVITÉ ET RÉSULTATS</b>	<b>4</b>
A.1. Activité	4
A.2. Résultats de souscription	4
A.3. Résultats des investissements	5
A.4. Résultats des autres activités	5
A.5. Autres informations	5
<b>B. SYSTÈME DE GOUVERNANCE</b>	<b>6</b>
B.1. Informations générales sur le système de gouvernance	6
B.2. Exigences de compétence et d'honorabilité	9
B.3. Système de gestion des risques, y compris l'évaluation interne des risques et de la solvabilité	10
B.4. Système de contrôle interne	12
B.5. Fonction d'audit interne	13
B.6. Fonction actuarielle	13
B.7. Sous-traitance	13
B.8. Evaluation de l'adéquation du système de gouvernance	14
B.9. Autre information importante relative au système de gouvernance	14
<b>C. PROFIL DE RISQUE</b>	<b>15</b>
C.1. Risque de souscription	15
C.2. Risque de marché	16
C.3. Risque de crédit	16
C.4. Risque de liquidité	16
C.5. Risque de opérationnel	16
C.6. Autres risques importants	17
C.7. Autres informations	17
<b>D. VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ</b>	<b>18</b>
D.1. Actifs	18
D.2. Provisions Techniques	19
D.3. Autres passifs	21
D.4. Méthodes de valorisation alternatives	22
D.5. Autres informations	22
<b>E. GESTION DU CAPITAL</b>	<b>23</b>
E.1. Fonds propres	23
E.2. Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis	24
E.3. Utilisation du sous-module « risque sur actions » fondé sur la durée dans le calcul du capital de solvabilité requis	24
E.4. Différences entre la formule standard et tout modèle interne utilisé	24
E.5. Non-respect du minimum de capital requis et non-respect du capital de solvabilité requis	24
E.6. Autres informations	24
<b>ANNEXES</b>	<b>25</b>

Ce document a été validé par le Conseil d'Administration du 26 mars 2025.

## ACTIVITÉ ET RÉSULTATS

Les primes émises de PREPAR-IARD en 2024 s'élève à 187,9 M€, stable par rapport à 2023 (181 M€).

Au 31/12/2024, le résultat net après impôt de PREPAR-IARD est de 11 M€, en augmentation par rapport à 2023 (au 31/12/2023, le résultat net après impôt de PREPAR-IARD était de 7,6 M€).

## SYSTÈME DE GOUVERNANCE

PREPAR-IARD est une société Anonyme à Conseil d'Administration. Au 31/12/2024, le Conseil d'Administration comprend 7 personnes. Elle est dotée de 4 responsables des fonctions-clés.

Le dispositif de contrôle interne de PREPAR-IARD, comprend une Direction ALM et Risques et un Secrétariat Général, permettant de suivre et d'encadrer l'ensemble des risques auxquels elle est soumise.

## PROFIL DE RISQUE

PREPAR-IARD commercialise principalement des contrats de protection des assurés.

A ce titre, elle est soumise majoritairement à un risque de souscription.

Ce risque est abordé dans la formule standard au sein des modules « risque de souscription non-vie » et « risque santé ».

## VALORISATION À DES FINS DE SOLVABILITÉ

Conformément à l'article 75 de la Directive Solvabilité II, PREPAR-IARD établit un bilan en normes prudentielles, dans lequel les actifs et les passifs sont valorisés en valeurs de marché.

Ce bilan permet de déterminer le niveau des fonds propres éligibles à la représentation du besoin global de solvabilité.

## GESTION DU CAPITAL

Au 31/12/2024, le capital de solvabilité requis (SCR) de PREPAR-IARD est de 29,05 M€, contre 28,92 M€ à fin 2023. Cette hausse du capital de solvabilité requis s'explique par une hausse du risque de souscription non-vie (+ 1,14 M€) et la baisse des impôt différés sur le passif.

Les fonds propres en couverture de ce capital s'élèvent à 75,6 M€ à fin 2024 contre 61,1 M€ à fin 2023.

Ces évolutions conduisent à un ratio de couverture Solvabilité II de 260 % à fin 2024, en hausse par rapport à 2023 (211 %).

## A. Activité et résultats

### A.1. ACTIVITÉ

#### A.1.1. Introduction

Créée en 1990, PREPAR-IARD est une Société Anonyme à Conseil d'Administration, au capital de 800 000 euros.

Elle est filiale à 100 % de la BRED Banque Populaire.

PREPAR-IARD propose des contrats d'assurance de personnes ou de biens, principalement auprès des clients de la BRED.

Les branches d'activité pratiquées par la société PREPAR-IARD sont les suivantes :

- branche 1 (Accident),
- branche 2 (Maladie – Arrêt de Travail),
- branche 16 (Pertes Pécuniaires).

PREPAR-IARD est soumise au contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR), dont le siège se situe 4 place de Budapest, CS 92459, 75436 Paris Cedex 09.

Les comptes sociaux de PREPAR-IARD sont audités par les Commissaires aux Comptes suivants :

- Cabinet KPMG SA, 2 avenue Gambetta, 92066 Paris La Défense Cedex,
- Cabinet Deloitte France, Tour Majunga, 6 Place de la Pyramide, 92908 Paris La Défense Cedex.

#### A.1.2. Lignes d'activité et implantations géographiques

Les principales garanties commercialisées sont les suivantes :

- des garanties santé et arrêt de travail ;
- des garanties « pertes pécuniaires » (vol des moyens de paiement, pertes de revenus liées au chômage...);
- des garanties « décès accidentel » (paiement d'un capital égal à l'épargne constituée sur les produits associés tels que livret A, PEL, PERP..., paiement d'une indemnité mensuelle...).

Le tableau ci-dessous présente l'évolution du chiffre d'affaires de ces principaux produits sur les deux derniers exercices :

En Milliers d'euros	2024	Répartition 2024	2023	Variation 2024/2023
Santé et Arrêt de travail	148 214	79 %	145 867	1,6 %
Pertes pécuniaires	23 933	13 %	21 869	9,4 %
Décès accidentel	15 927	8 %	15 178	4,9 %
<b>Total</b>	<b>188 074</b>		<b>182 914</b>	<b>2,8 %</b>

En 2024, l'activité commerciale progresse de 2,8 %, à 188,1 M€.

L'activité Santé est désormais largement prépondérante et restera le segment le plus dynamique dans les années à venir.

La santé étant développée par le biais de partenaires extérieurs, le périmètre géographique de cette activité est la France entière.

### A.2. RÉSULTATS DE SOUSCRIPTION

#### A.2.1. Eléments comptables

Le tableau ci-dessous présente la décomposition du résultat technique de PREPAR-IARD en 2024 et 2023 :

En Milliers d'euros	2024			2023		
	Brut de réassurance	Réassurance	Net de réassurance	Brut de réassurance	Réassurance	Net de réassurance
Primes acquises	188 074	142 080	45 994	182 914	137 793	45 121
Charges de sinistres (*)	-96 338	-88 160	-8 178	-107 914	-96 172	-11 742
<b>Solde de souscription</b>	<b>91 736</b>	<b>53 920</b>	<b>37 816</b>	<b>75 000</b>	<b>41 621</b>	<b>33 379</b>
Charges des autres provisions techniques	-280	-370	89	217	74	143
Autres charges techniques	-1 884	0	-1 884	-2 590	0	-2 590
Produits des placements alloués (**)	300	0	300	209	0	209
Frais (***)	-68 750	-46 625	-22 125	-65 404	-44 359	-21 045
<b>Total</b>	<b>21 121</b>	<b>6 925</b>	<b>14 196</b>	<b>7 432</b>	<b>-2 664</b>	<b>10 096</b>

(\*) Hors frais de gestion des sinistres

(\*\*) Non inclus dans le QRT S05.01

(\*\*\*) Hors frais de gestion des placements qui ne figurent pas dans le résultat technique

Au 31/12/2024, le résultat de souscription net de réassurance est de 14 196 K€, en hausse de 41 % par rapport à 2023.

Cette évolution s'explique par :

- une hausse des primes acquises net de réassurance de 873 K€,
- une baisse de la charge des sinistres net de réassurance de 3 564 K€
- une hausse de frais et de commissions de 1 081 K€.

Au 31/12/2024, les frais sont de 24 009 K€ et se décomposent de la façon suivante :

En Millions d'euros	2024	2023
Frais d'acquisition	53 599	51 207
Frais d'administration	8 990	8 479
Frais de gestion des sinistres	6 162	5 719
Autres Frais	1 884	2 590
Commissions de réassurance	-46 625	-44 359
<b>Total Frais et commissions</b>	<b>24 009</b>	<b>23 635</b>

#### A.2.2. Produit Net Assurance

Globalement, toutes activités confondues, le Produit Net Assurance récurrent, défini comme la différence entre les cotisations encaissées d'une part, les sinistres et les commissions reversées

d'autre part, de laquelle est retranché le solde de réassurance, est de 17,2 M€ en 2024.

Du fait de l'organisation de l'entreprise et de la délégation quasi-complète de la gestion administrative, ce solde intermédiaire est très proche du résultat avant impôt.

### A.3. RÉSULTATS DES INVESTISSEMENTS

#### A.3.1. Répartition des actifs

En valeur de marché, le portefeuille d'actifs de PREPAR-IARD est composé comme suit :

- les placements de trésorerie (courante et à moins d'un an) en constituent environ 68 % du portefeuille ;
- les titres de taux (amortissables et perpétuels) à moyen et long terme constituent environ 26 % du portefeuille ;
- les actions, cotées et non cotées, constituent environ 4 % du portefeuille ;
- l'immobilier constitue environ 2 % du portefeuille.

#### A.3.2. Résultats des investissements

Le tableau ci-dessous présente les actifs de PREPAR-IARD par catégories d'actifs telles qu'elles apparaissent dans le bilan prudentiel de PREPAR-IARD, en valeur nette comptable (normes locales) et en valeur de marché (norme Solvabilité II).

En Milliers d'euros	2024		2023	
	En normes Solvabilité II	En normes comptables locales	En normes Solvabilité II	En normes comptables locales
Obligations d'Etat	0	0	0	0
Obligations d'entreprises	22 572	23 375	18 768	19 966
Actions	9	22	28	25
Fonds d'investissement	64 252	61 435	36 633	35 056
Titres garantis	0	0	0	0
Trésorerie et dépôts	0	0	670	670
Prêts et prêts hypothécaires	0	0	0	0
Immobilier	0	0	0	0
<b>Actif total</b>	<b>86 832</b>	<b>84 832</b>	<b>56 099</b>	<b>55 717</b>

Au 31/12/2024, le revenu des investissements est de 1 202 K€, en hausse de 474 K€ par rapport à 2023.

En Milliers d'euros	2024	2023
Coupons des Obligations	518	434
Dividendes	62	86
Plus ou moins-values réalisées sur les Obligations	-0,5	-73
Plus ou moins-values réalisées sur les Fonds d'investissement	826	314
Plus ou moins-values réalisées sur les Actions	-2	0
Variation des surcotes/décotes	-21	-22
Variation de la provision pour Dépréciation Durable (PDD)	-93	0
Frais de gestion interne et externe des placements	-88	-84
Risque avéré de crédit (PRAC)	0	73
Intérêts sur dépôts réassureurs	0,0	0
<b>Total Revenus des investissements</b>	<b>1202</b>	<b>728</b>

Les revenus des autres actifs, les plus-ou-moins-values réalisées dans l'année, la variation des surcotes/décotes, de la provision de dépréciation durable (PDD) en retraitant des frais de gestion (interne et externe). La hausse globale s'explique principalement par la hausse des coupons des obligations ainsi qu'à la hausse des plus-values réalisées sur les fonds d'investissements.

### A.4. RÉSULTATS DES AUTRES ACTIVITES

Non significatif.

### A.5. AUTRES INFORMATIONS

PREPAR-IARD a délégué la gestion administrative, depuis le process de souscription jusqu'au règlement des prestations, auprès de courtiers gestionnaires spécialisés :

- WTW, Temporia et UGIP pour l'activité Accident ;
- les Groupe APRIL, Mutua Gestion (Santiane), Luxior, Entoria et Zenioo pour l'activité Santé ;
- SPB ou la BRED pour tous les autres produits.

PREPAR-IARD a conservé en interne les autres fonctions :

- conception des documents contractuels, y compris conventions de délégation de gestion ;
- ressources actuarielles : établissement des tarifs, suivi du risque, établissement des provisions, politique de réassurance ;
- comptabilisation des opérations.

PREPAR-IARD ne dispose pas de ressources humaines directement affectées à son activité ; celles-ci lui sont déléguées par PREPAR-VIE, la Société d'Assurance-Vie du Groupe BRED, et font l'objet d'une refacturation interne.

## B. Système de gouvernance

### B.1. INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LE SYSTÈME DE GOUVERNANCE

#### B.1.1. Conseil d'Administration

##### Missions et attributions

Le Conseil d'Administration veille au bon fonctionnement de la société et en rend compte aux actionnaires.

Il nomme et peut révoquer le Directeur Général. Il exerce le contrôle de la Direction et la gestion de la société.

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité et veille à leur mise en œuvre.

Sous réserve des pouvoirs expressément attribués à l'assemblée générale et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Outre les comptes sociaux de PREPAR-IARD, le Conseil d'Administration exerce une vigilance accrue sur les sujets qui concernent particulièrement les actionnaires :

- les temps forts de l'activité commerciale,
- les résultats commerciaux,
- le fonctionnement interne,
- le plan de développement,
- les frais généraux,
- les résultats financiers,
- la gestion des placements,
- le contrôle interne et la gestion des risques,
- les perspectives de croissance.

Enfin le Conseil d'Administration valide et approuve avant diffusion, le rapport ORSA en s'assurant de la compatibilité des mesures de risques, de leurs impacts en termes de besoin global de solvabilité, avec ses orientations stratégiques.

##### Règles de fonctionnement

Les principes généraux de l'organisation, du mode de fonctionnement sont formalisés dans les statuts.

Le Conseil d'Administration se réunit au moins deux fois par an et en tout état de cause aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige.

Les Membres reçoivent en général dans un délai raisonnable avant chaque réunion toutes les informations utiles à l'exercice de leur mandat.

Les Membres du Conseil d'Administration peuvent bénéficier de formations sur les métiers et de présentations sur les sociétés du Groupe.

##### Composition

Au 31/12/2024, le Conseil d'Administration comprend 6 personnes.

#### B.1.2. Dirigeants Effectifs

En application de l'article R322-168 du Code des assurances, les dirigeants effectifs sont :

**Emmanuel de la BASTILLE** depuis le 29 juin 2007

- Directeur Général (non-administrateur)
- Directeur Technique et Développement commercial

**Jean-François PELLÉ** depuis le 29 juin 2007

- Président du Conseil d'Administration

Ces désignations ont été approuvées pour renouvellement par le Conseil d'Administration de PREPAR-IARD en date du 22 décembre 2015.

L'« AMSB » (Administrative, Management or Supervisory Body) de PREPAR-IARD est constitué du Conseil de d'Administration et des dirigeants effectifs.

#### B.1.3. Directoire Elargi

Ce comité est tenu deux fois par mois, y sont présents :

**Jean-François PELLÉ**

- Président du Directoire de PREPAR-VIE

**Emmanuel de la BASTILLE**

- Directeur Technique & Développement commercial

**Xavier BRISSET**

- Directeur ALM et Risques

**Lisa FITOUSSI**

- Secrétaire Générale

**Guillaume VILLE**

- Directeur des Investissements

**Filipe ALMEIDA**

- Directeur des Systèmes d'Informations

**Nadège MARTIN**

- Directeur Service Client

**Delphine PASQUIER**

- Directrice Développement Commercial

**Stéphanie DE LA ROSA**

- Responsable Comptable

**Anne-Laure BERTHELIIN**

- Responsable Ressources Humaines

**Frédéric MOUREAUX**

- Responsable Contrôle de Gestion Achats

#### B.1.4. Fonctions Clés

Les responsables des fonctions clés sont désignés au niveau Groupe PREPAR Assurance par l'entité dominante, PREPAR-VIE. Pour la désignation des responsables des fonctions clés, le groupe PREPAR Assurance a pris note des dispositions prévues à l'article 268 du règlement délégué ainsi que des dispositions de l'article L354-1 du Code des assurances.

PREPAR Assurance considère que cette désignation est faite d'une manière qui garantit que chaque fonction est exempte d'influences pouvant compromettre sa capacité à s'acquitter de façon objective, loyale et indépendante des tâches qui lui incombent.

PREPAR Assurance atteste que :

- chaque fonction opère sous la responsabilité ultime des Dirigeants Effectifs auxquels elle rend compte,
- chaque fonction a la capacité de signaler sans délai tout problème majeur aux Dirigeants Effectifs voire au Conseil d'Administration,
- chaque fonction coopère avec les autres fonctions dans l'exercice de leurs rôles respectifs.

Par ailleurs, PREPAR-VIE et PREPAR-IARD sont filiales à 100 % de la BRED Banque Populaire, constituée en conglomérat financier qui possède sur ses filiales un lien d'autorité fonctionnelle fort.

C'est dans ce contexte réglementaire et prudentiel qu'ont été désignés les Responsables des Fonctions Clés :

- Audit Interne : Cyril DONZELLO,
- Fonction Actuarielle : Jean-Marc HECART,
- Gestion des Risques : Lamia ELBAZ,
- Vérification de la Conformité : Emmanuelle BENHAMOU.

Cette organisation de la gouvernance apparaît la plus à même de tenir compte de :

- la nature des activités exercées par PREPAR Assurance, leur ampleur et leur complexité ;
- l'intégration de PREPAR Assurance au sein du dispositif de contrôle périodique et permanent du groupe BRED.

Les titulaires des quatre Fonctions Clés ont en commun :

- un rattachement hiérarchique à l'un des Dirigeants Effectifs,
- un niveau hiérarchique suffisant dans l'entreprise : ils disposent d'une autorité suffisante pour agir, être entendus, et ont accès à toute information nécessaire à l'exercice de leur fonction,
- l'indépendance nécessaire à leur objectivité et leur impartialité.

Ces désignations ont été approuvées par le Conseil de Surveillance de PREPAR-VIE et le Conseil d'Administration de PREPAR-IARD.

Elles ont toutes été également approuvées par l'ACPR (dernière acceptation en date du 2 décembre 2022).

Chaque titulaire de fonction clé doit fournir au moment de sa désignation, le bulletin N°3 émis par le casier judiciaire national. Un nouveau bulletin N°3 peut être demandé à tout moment par l'AMSB.

Les principales missions et responsabilités de ces fonctions clés au sein de PREPAR-IARD sont les suivantes :

##### Fonction Audit Interne

Les principales missions et responsabilités de la fonction Audit

Interne sont :

- évaluer l'adéquation et l'efficacité du système de contrôle interne, au travers d'un plan pluriannuel d'audit ;
- planifier, organiser, réaliser et suivre ce plan, en présenter les conclusions au Conseil d'Administration et au Comité d'Audit
- suivre la mise en application des recommandations émises en conclusion des missions d'audit.

##### Fonction Audit Actuarielle

Les principales missions et responsabilités de la fonction Actuarielle sont :

- analyser la cohérence, les forces et les faiblesses du pilotage technique de PREPAR-IARD ;
- vérifier le caractère approprié des méthodologies, modèles sous-jacents et hypothèses utilisés pour le calcul des provisions techniques prudentielles, des exigences de capital et l'évaluation interne des risques et de la solvabilité ;
- apprécier la qualité des données utilisées dans le calcul de ces provisions techniques ;
- émettre un avis sur l'adéquation des dispositions prises en matière de réassurance ;
- contribuer à la mise en œuvre effective du système de gestion des risques en particulier pour ce qui concerne la modélisation des risques sous-tendant le calcul des exigences de capital ;
- produire un rapport actuariel et en présenter les conclusions au Conseil d'Administration et au Comité d'Audit.

##### Fonction Gestion des Risques

Les principales missions et responsabilités de la fonction Gestion des Risques sont :

- assurer le suivi du système de gestion des risques ;
- assurer le suivi du profil de risque général de l'entreprise dans son ensemble (notamment par l'élaboration d'une cartographie générale des risques) ;
- piloter le processus ORSA ;
- rendre compte à l'AMSB des expositions au risque.

##### Fonction Vérification de la Conformité

Les principales missions et responsabilités de la fonction Vérification de la Conformité sont :

- assurer la mesure, la surveillance et la maîtrise des risques de non-conformité, notamment en matière de protection de la clientèle et de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme ;
- anticiper les risques de non-conformité futurs si possible en mutualisant les évolutions à prévoir ;
- évaluer l'adéquation des mesures adoptées par l'entreprise pour prévenir toute non-conformité
- valider la documentation contractuelle et commerciale à destination notamment de la clientèle.

#### B.1.5. Comitologie

PREPAR-IARD a défini et modélisé les responsabilités de son organisation par un organigramme hiérarchique qui présente les correspondances entre les chefs de services et leur fonction de pilote de processus.

Sont également définis les organes de contrôle et de décisions.

Parmi ceux-ci, figurent le Conseil d'Administration ainsi que des Comités de réflexion métier, de suivi ou d'arbitrage, de gestion des risques.

Tous les Comités font l'objet d'un ordre du jour et d'un compte-rendu écrit.

#### Comitologie opérationnelle de PREPAR-IARD (hors CA)

##### L'Acticom

- Rôle : Suivi et arbitrage des opportunités d'offres
- Périodicité : Quadrimestrielle
- Animateur : Directrice du Développement commercial

##### Le Comité de Partenariat

- Rôle : Analyse et décision de la mise en place d'un partenariat
- Périodicité : Selon actualité
- Animateur : Directrice du Développement commercial

##### Le Comité d'Arbitrage de Projet

- Rôle : Suivi planning projets et arbitrage priorités
- Périodicité : Semestrielle
- Animateur : Directeur Système Information

##### Le Comité de Gestion Financière

- Rôle : Pilotage des opérations financières
- Périodicité : Hebdomadaire
- Animateur : Directeur des Investissements

#### Comitologie liée à la Gestion des Risques (pilotage transverse)

##### Le Comité des Risques du Groupe PREPAR Assurance

- Rôle : Analyse périodique des indicateurs des risques non suivis par les autres comités  
Arbitrage des plans d'actions et revue périodique des grands risques
- Périodicité : Selon actualité, a minima une fois par an
- Animateur : Responsable Gestion des Risques

##### Le Comité des Risques Financiers et de la Solvabilité (CoRiFiSo)

- Rôle : Analyse des indicateurs de risques financiers et du niveau de la marge de solvabilité et selon l'actualité, analyse d'éléments techniques
- Périodicité : Quadrimestrielle ou selon actualité
- Animateur : Responsable Gestion des Risques

##### Le Comité de Suivi des Risques non-Conformité

- Rôle : Veille des risques de non-conformité, suivi des actions de remédiation
- Périodicité : Quadrimestrielle + selon actualité
- Animateur : Responsable de la Conformité

##### Le Comité LCB-FT (Lutte contre le Blanchiment de capitaux et le Financement du Terrorisme)

- Rôle : Evaluation du risque de moindre efficacité du dispositif de Lutte Anti-Blanchiment et Lutte Contre le Financement du Terrorisme
- Périodicité : Trimestrielle ou selon actualité
- Animateur : Conformité BRED

##### Le Comité Contrôle Permanent et Risques

- Rôle : Analyse des résultats des contrôles opérationnels de 2<sup>e</sup> niveau
- Périodicité : Mensuelle
- Animateur : Responsable du Contrôle Permanent

##### Le Comité de Sécurité des systèmes d'informations (COSSI)

- Rôle : Analyse des indicateurs des risques informatiques et veille à la sécurité des applications et à l'intégrité des données
- Périodicité : A minima semestriellement
- Animateur : Directeur Système Information

#### Autres Comités

##### Le Comité Comptable et Prudentiel

- Rôle : Suivi des sujets liés aux provisions techniques S1, des modélisations nécessaires au calcul du ratio de solvabilité et des hypothèses et résultats des ORSA
- Périodicité : Semestrielle
- Animateur : Responsable de la Fonction Clé Actuarielle

##### Le Comité d'Audit

- Rôle : Suivi du contrôle légal des comptes annuels et consolidés et de l'efficacité des systèmes de contrôle permanent, de conformité et de gestion des risques
- Périodicité : Semestrielle au minimum
- Animateur : Président du Conseil de Surveillance et Responsable de la Fonction Clé Audit interne

#### Comités Actionnaire/PREPAR

##### Le Comité Stratégie Finance BRED (CSF)

- Rôle : Avis sur l'allocation stratégique des placements
- Périodicité : Semestrielle
- Animateur : Direction Financière BRED et Direction Risques BRED

##### Le Comité Investissement BRED

- Rôle : Avis sur les investissements en actif diversifié
- Périodicité : Selon l'actualité des dossiers d'investissement
- Animateur : Direction Financière BRED

##### Le Comité Crédit BRED

- Rôle : Avis sur les investissements en actif obligataire
- Périodicité : Selon l'actualité des dossiers d'investissement
- Animateur : Direction des engagements BRED

#### B.1.6. Politique et pratiques de rémunération

De manière générale, la rémunération est adaptée au niveau de compétences, de responsabilité et d'expertise de chacun des collaborateurs et aux niveaux de rémunération par métier du marché du travail du secteur de l'assurance. Par ailleurs, PREPAR-IARD s'est dotée d'une politique de rémunération conformément aux exigences de la Directive Solvabilité II. Cette politique vise notamment à décourager les prises de risque excessives.

La rémunération des membres du Conseil d'Administration se concrétise par la distribution de jetons de présence équirépartis. La rémunération des membres de la Direction Générale est fixée par le Conseil d'Administration.

La rémunération des membres du Comité de Direction est fixée par le Président du Directoire de PREPAR-VIE (entité dominante du Groupe PREPAR-Assurance). La rémunération des personnels mis à disposition de PREPAR-IARD est régie par la Convention Collective des Sociétés d'assurances.

L'AMSB définit les principes de la politique de rémunération

s'appliquant à l'ensemble des collaborateurs. Annuellement, toutes les rémunérations font l'objet d'une proposition par le président du Directoire de PREPAR-VIE (entité dominante du Groupe PREPAR Assurance), conformément à cette politique. Elles sont ensuite soumises pour approbation à l'un des membres de l'AMSB.

Quelle que soit la fonction occupée, aucun membre du personnel n'est rémunéré en fonction d'objectifs exprimés en montant de produits financiers à atteindre. De cette façon, aucun membre du personnel n'est incité à prendre des engagements à risque pour améliorer sa rémunération. De même, aucun membre du personnel n'est rémunéré en fonction d'objectifs commerciaux liés à un produit donné. De cette façon, aucun membre du personnel n'est incité à vendre un produit inadéquat aux besoins d'un client.

Enfin, toutes les primes discrétionnaires ou rémunérations variables distribuées représentent une part très minoritaire de la rémunération globale du personnel, quel que soit son grade ou sa fonction. Cette rémunération variable attribuée aux collaborateurs est ainsi conditionnée au respect des règles en vigueur au sein de l'entreprise. Il n'existe donc aucun benchmark contractuel sur lequel la rémunération variable est assise.

Ces dispositions s'appliquent également aux rémunérations des dirigeants effectifs et des personnes dont les activités professionnelles ont une incidence significative sur le profil de risque de l'entreprise.

Concernant les régimes de retraite complémentaire et de retraite anticipée, les membres de la Direction Générale et les cadres de direction y compris les fonctions clés, ne bénéficient d'aucun dispositif supplémentaire à ceux des autres salariés de l'entreprise.

## **B.2. EXIGENCES DE COMPÉTENCE ET D'HONORABILITÉ**

Les personnes qui dirigent effectivement l'entreprise ou qui occupent des Fonctions Clés répondent en permanence aux exigences suivantes :

- leurs qualifications, connaissances et expériences professionnelles sont propres à permettre une gestion saine et prudente (compétence) ;
- leur réputation et leur intégrité sont de bon niveau (honorabilité).

La compétence s'apprécie à la mesure des risques induits pour assurer certaines fonctions, missions clés alors que l'honorabilité s'apprécie par l'absence de condamnations et par le respect des règlements internes à l'entreprise.

Sont visés par ces exigences, d'une part, les mandataires sociaux et les dirigeants effectifs de PREPAR-IARD, à savoir le Président du Conseil d'Administration et les membres du Conseil, ainsi que les membres de la Direction Générale. D'autre part, les personnes exerçant des fonctions clés sont expressément concernées par cet aspect.

### **Les exigences**

#### **Mandataires sociaux**

La compétence des mandataires sociaux est évaluée par le Président du Conseil d'Administration tant individuellement mais aussi de manière collégiale.

Il prend en compte dans l'appréciation portée sur chaque membre, sa compétence et son expérience. Lorsque des mandats ont été antérieurement exercés, la compétence est présumée à raison de l'expérience acquise.

Chaque membre doit posséder les connaissances suffisantes des marchés de l'assurance et des marchés financiers, connaître la réglementation applicable à l'entreprise et veiller à sa mise en œuvre. marchés de l'assurance et des marchés financiers, connaître la réglementation applicable à l'entreprise et veiller à sa mise en œuvre.

#### **Titulaires de Fonctions Clés**

Le titulaire de la fonction de gestion des risques est en mesure de mettre en place un système de gestion des risques efficace comprenant les stratégies, les processus et les procédures d'information nécessaires pour déceler, mesurer, contrôler, gérer et déclarer, en permanence, les risques individuels et agrégés auxquels l'entreprise est, ou pourrait être, exposée ainsi que les interdépendances entre ces risques.

Le titulaire de la fonction de vérification de la conformité a la capacité de mener les missions qui relèvent de son champ d'intervention.

Le titulaire de la fonction d'audit interne dispose des qualifications et des connaissances nécessaires à l'évaluation de l'adéquation et de l'efficacité du système de contrôle interne et du système de gouvernance de l'entité concernée. Il est en mesure d'émettre des recommandations, en matière de contrôle interne et de respect des règles d'entreprise, et vérifier le respect des décisions prises en conséquence.

Le titulaire de la fonction actuarielle a une connaissance des mathématiques actuarielles et financières à la mesure de la nature, de l'ampleur et de la complexité des risques inhérents à l'activité de l'assurance ainsi qu'une expérience jugée pertinente à la lumière des normes applicables telles que Solvabilité II.

#### **Le processus d'appréciation des compétences et d'honorabilité**

##### **Procédures d'évaluation en matière de compétence**

La compétence de chacun est appréciée de manière individuelle ou collective et est évaluée lors du recrutement et tout au long de sa vie professionnelle :

- par l'actionnaire principal pour les dirigeants effectifs ;
- par le Président du Conseil d'Administration pour les membres du Conseil ;
- par les dirigeants de PREPAR-IARD pour les titulaires des Fonctions Clés.

##### **Désignation des responsables des Fonctions Clés**

L'affectation de la fonction clé à une personne se fait sur la base d'un examen des compétences et de l'expérience de cette personne. Celle-ci est pressentie par ses connaissances, compétences, son expérience et sa formation.

La désignation des responsables des fonctions clés est portée à la connaissance du Conseil d'Administration. Chaque fonction clé opère sous la responsabilité ultime des Dirigeants effectifs auxquels elle rend compte.

##### **L'évaluation annuelle et l'entretien professionnel des personnes exerçant des Fonctions Clés**

L'entretien annuel d'évaluation permet d'évaluer la performance passée, l'atteinte des objectifs et de définir des objectifs pour l'année à venir. L'évaluation annuelle est complétée par l'entretien professionnel qui détermine les besoins de formation, permettant ainsi de dresser le bilan des compétences professionnelles des collaborateurs et déterminer les axes de développement. Des procédures comme les campagnes d'évaluation et l'utilisation d'outils, permettent un suivi efficace

des collaborateurs et des besoins de formation. PREPAR-IARD accompagne les responsables des fonctions clés dans de la formation complémentaire. Le besoin en formation est revu chaque année.

#### La formation

Des formations sont mises en œuvre pour les mandataires sociaux conformément à « la politique de formation des membres de l'organe de direction dans sa fonction de surveillance de PREPAR ».

#### Procédure d'évaluation en matière d'honorabilité

La production d'un certain nombre de pièces justificatives lors de la nomination d'un mandataire social est exigée (déclaration de non-condamnation, copie d'une pièce d'identité) afin d'en justifier l'honorabilité.

La nomination ou le renouvellement des dirigeants effectifs et/ou des responsables des Fonctions Clés donne lieu à la production par ces derniers des documents suivants :

- le formulaire d'information à envoyer à l'ACPR dûment complété et signé conformément à la réglementation en vigueur ;
- une copie ou une version scannée d'une pièce d'identité en cours de validité ;
- le curriculum vitae en français, actualisé, daté et signé par le Dirigeant Effectif, indiquant notamment de façon détaillée les formations suivies, les diplômes obtenus et pour chacune des fonctions exercées au cours des 10 dernières années en France ou à l'étranger, le nom ou la dénomination sociale de l'employeur ou de l'entreprise concernée, les responsabilités effectivement exercées ;
- le bulletin n°3 du casier judiciaire datant de moins de 3 mois émis par le casier judiciaire.

#### Notification auprès de l'ACPR

La nomination ou le renouvellement d'un dirigeant effectif et/ou d'un responsable de Fonction Clé est notifié à l'autorité de contrôle (l'ACPR).

## B.3. SYSTÈME DE GESTION DES RISQUES, Y COMPRIS L'ÉVALUATION INTERNE DES RISQUES ET DE LA SOLVABILITÉ

### B.3.1. Processus de gestion des risques

Le dispositif interne de gestion des risques est organisé autour de deux directions rattachées à deux Dirigeants Effectifs :

- une **Direction ALM et Risques, rattachée au Directeur ALM et Risques, comprenant** :
  - un service Risques en charge d'assurer le suivi du système de gestion des risques, d'établir la cartographie des risques hors conformité et la mise en place de reporting nécessaire à l'analyse et au pilotage des risques,
  - un service ALM assurant la mise en œuvre et le suivi des travaux liés à Solvabilité II,
  - le responsable de la Fonction Clé Actuarielle.
- une **Direction Secrétariat Général, rattachée à la Secrétaire Générale, comprenant** :
  - le service Conformité, en charge de la gestion des risques de

non-conformité, notamment l'élaboration d'une cartographie des-dits risques,

- le service Contrôle Permanent en charge des contrôles de 2<sup>ème</sup> niveau pour l'ensemble des processus et de l'accompagnement des pilotes de processus dans l'évolution de leurs procédures. Ce service garantit par ailleurs la bonne exécution du dispositif anti-blanchiment dont il est un acteur essentiel, sous la supervision de la Fonction Clé Conformité. Le Contrôle Permanent de PREPAR-VIE effectue sa mission en partenariat avec la Direction du Contrôle Permanent Opérationnel de la BRED qui assure un soutien logistique et méthodologique transversal à toutes les filiales et filières de contrôle, la cellule anti-blanchiment de la BRED et la cellule en charge des contrôles comptables des filiales,
- le service Audit Interne,
- le service Juridique et Fiscal, en charge de la gestion du risque juridique et fiscal, notamment de la veille juridique, de l'analyse de la réglementation et de la gestion des contentieux clients,
- le Responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information (RSSI).

La fonction gestion des risques est assurée par la Responsable des Risques. En tant que RFC, elle est rattachée au Directeur ALM et Risques (membre du Directoire). Cette fonction a pour rôle de :

- réaliser la cartographie des risques, validée par le Conseil d'Administration,
- participer à la définition de l'appétence aux risques,
- participer à la sélection des éléments de pilotage des risques,
- soumettre à l'AMSB : le rapport ORSA,
- donner son avis sur l'allocation stratégique d'actifs, les partenariats, les nouveaux produits, l'externalisation d'activités, les projets significatifs,
- interagir avec la responsable du contrôle permanent, afin d'améliorer les processus internes, en vue, notamment de réduire le risque opérationnel lié aux sujets de données, d'outils, de processus et de contrôle de premier et de deuxième niveau.

Le service Risques est présent à l'ensemble des comités liés à la gestion des Risques (cf. supra) et participe également à certains comités opérationnels, notamment au comité Partenariat. Le comité des Risques Groupe constitue un comité faitier au cours duquel l'ensemble des risques auxquels est soumis PREPAR Assurance est revu, ainsi que les éventuelles interactions entre sous-risques.

Le service des Risques est informé lors de la tarification de nouveaux produits ou lors d'évolutions conséquentes des méthodes de provisionnement. Par ailleurs, une revue conjointe des risques de souscription, de provisionnement et de réassurance est réalisée lors du Comité des Risques Groupe, par la Direction Technique et par la Direction des Risques.

Le service des Risques de PREPAR-IARD s'assure de la mise en œuvre du processus de gestion des risques.

Celui-ci est composé des éléments suivants :

- identification des risques,
- évaluation des risques,
- stratégie face aux risques,
- surveillance/contrôle.

#### Méthodes d'identification des risques

Afin d'identifier les risques auxquels PREPAR-IARD est exposée, la service Risques, en collaboration avec le Contrôle Permanent, met

en place plusieurs type de démarches :

- l'approche « Top-Down » : basée sur des entretiens réalisés avec des dirigeants ou des experts sur un domaine particulier,
- l'approche « Bottom-Up » : basée sur des entretiens réalisés avec les responsables opérationnels des activités, ainsi que les acteurs clés du processus. Cette démarche est possible grâce à un découpage en processus et procédures de toutes les activités de PREPAR-IARD. Tout processus porteur de risque « significatif » pour PREPAR-IARD doit donc être formalisé,
- l'exploitation des rapports d'audit,
- l'exploitation des bases d'incidents,
- l'exploitation des bases de réclamations,
- l'exploitation de sources externes : association professionnelles, publications autorités de contrôle, ...
- l'exploitation des calculs statistiques et réglementaires.

Toutes ces démarches doivent permettre à PREPAR-IARD de déceler les risques et d'en comprendre leurs caractéristiques (causes, événements, conséquences).

### Méthodes d'évaluation des risques

Le service Risques est chargé d'établir une cartographie des risques hors conformité. Afin d'établir cette cartographie, PREPAR-IARD cherche à évaluer tous les risques et à les classer sur trois niveaux :

- fort,
- moyen,
- faible.

Dans cette perspective, les risques de types « Opérationnels » et « Stratégiques » sont généralement évalués selon des méthodes qualitatives. Le principe général de ces méthodes est d'évaluer la vraisemblance du risque (en probabilité ou en fréquence) ainsi que son impact (financier, image ou juridique). Ces évaluations se basent sur les entretiens réalisés dans les démarches « Top-down » et « Bottom-up ».

Schématiquement l'évaluation du risque est alors donnée par la formule : Risques = Vraisemblance x Impact

En revanche, les risques de types « Techniques » et « Financiers » sont généralement évalués selon des méthodes quantitatives, c'est-à-dire à partir de calculs statistiques.

### Stratégie face aux risques

L'élaboration de la stratégie face aux risques se décompose en deux parties :

1. La déclinaison de l'appétence aux risques, en limites de tolérance aux risques
2. La décision sur le traitement à appliquer au risque : acceptation, réduction, transfert, évitement.

La stratégie choisie permet de définir le dispositif de maîtrise des risques qui comprend généralement les éléments suivants :

- contrôles formalisés de 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> niveau, documentations : politique, procédure, mode opératoire, ...
- éléments de pilotage : tableau de bord, seuils d'alerte, comités, limites de tolérance, ...
- moyens : humains, matériels, ...
- gestion des incidents et pertes.

### Surveillance/Contrôle

La vérification de l'implémentation du dispositif de maîtrise des risques fait partie des prérogatives du système de contrôle interne

(voir infra).

### La politique d'investissement

La politique d'investissement de PREPAR-VIE est conduite en fonction des contraintes liées d'une part aux exigences de l'équilibre actif/passif, des normes comptables, de la réglementation, qu'elle soit sociale, IFRS ou prudentielle (solvabilité) et d'autre part aux évolutions des marchés financiers ainsi que toutes informations pertinentes sous-tendant le portefeuille d'investissement. Elle répond par conséquent à ces différentes contraintes notamment en respectant le principe de la « personne prudente », tout en s'incorporant dans le risk management global de l'entreprise.

Elle est soumise à la politique générale de la société, qui elle-même tiendra compte de l'environnement économique et financier dans lequel la politique d'investissement évolue, pour fixer les orientations.

Le processus lié aux Investissements s'articule autour de deux niveaux d'éligibilité :

- **éléments de réglementation** : éligibilité des investissements, règles de valorisation et mode de comptabilisation ;
- **règles internes** : éligibilité des émetteurs et contreparties et des produits

La politique d'investissement est décidée par le Conseil d'Administration sur proposition de la Direction Générale.

Les décisions d'allocation stratégique sont prises après consultation de plusieurs Comités et par le processus suivant :

1. Direction des Investissements propose une allocation d'actif par cantons.
2. Direction ALM & Risques fait les analyses de gestion actif-passif si nécessaire.
3. Fonction clé gestion des risques émet un avis sur la proposition d'allocation.
4. Présentation de l'allocation au Comité Stratégie Finance du Groupe BRED pour avis.
5. Présentation au Directoire.

Les décisions d'allocation tactique et de picking sont prises par le Directeur des investissements de PREPAR-VIE dans le cadre de la politique des investissements.

Le suivi des risques financiers est présenté par le service Risques de PREPAR-VIE au Comité des Risques et de la Solvabilité et au Conseil d'Administration de PREPAR-IARD.

### B.3.2. Evaluation interne des risques et de la solvabilité (ORSA)

Le processus ORSA mis en place par PREPAR-IARD permet de procéder à une évaluation interne des risques et de la solvabilité dans le cadre de son système de gestion des risques, piloté par le RFC gestion des risques. Ce processus fait l'objet d'une politique écrite, validée par l'AMSB.

Ainsi, les acteurs du processus participent à l'établissement des scénarii prospectifs et des sensibilités à mener sur le ratio de couverture du SCR. Ils s'assurent du profil d'adéquation de PREPAR-IARD avec la formule standard et établissent le besoin global de solvabilité de la société.

Dans ce but, la fonction gestion des risques dispose des études réalisées au cours de l'année au sein de la Direction ALM & Risques,

ainsi que des études réalisées notamment par la Direction Technique et Développement commercial et présentées lors du Comité des Risques Groupe annuel.

Les hypothèses utilisées pour les scénarii prospectifs et les résultats sont ensuite discutés et validés par l'AMSB. Celui-ci peut également demander des scénarii complémentaires, notamment en fonction de l'appétence au risque de la société.

Dans le cadre de son évaluation interne PREPAR-IARD précise pour chaque risque important identifié et qui n'est pas pleinement pris en compte dans le calcul du capital de solvabilité requis, les objectifs, les stratégies, les processus et les procédures de reporting de l'entreprise en matière de gestion dudit risque.

Cette évaluation est réalisée périodiquement, a minima une fois par an, et chaque fois que le profil de risque de la société pourrait être sensiblement modifié.

Ainsi, des situations inhabituelles, telles qu'une forte variation des données économiques ou le développement d'une nouvelle activité par exemple, peuvent déclencher la réalisation d'un ORSA ad-hoc. Son déclenchement est décidé conjointement par la fonction clé gestion des risques et l'AMSB.

Le processus ORSA donne lieu à rédaction d'un rapport, présenté et discuté au Conseil d'Administration puis approuvé par celui-ci et communiqué à l'ACPR.

Ce rapport précise comment les risques significatifs auxquels l'entreprise est exposée sur la durée de vie de ses engagements d'assurance et de réassurance ont été pris en compte dans l'expression de son Besoin Global de Solvabilité.

En 2024, après analyse de son profil de risque, PREPAR-IARD conclut qu'il n'existe pas de décalage majeur entre ce profil et les hypothèses sous-jacentes à l'établissement de la formule standard du calcul du besoin en fonds propres, ce qui justifie l'utilisation de cette formule pour l'évaluation du besoin en fonds propres de la compagnie.

## B.4. SYSTÈME DE CONTROLE INTERNE

### Le dispositif de Contrôle Interne

PREPAR-IARD dispose de plusieurs entités distinctes :

- un **service Risques** chargé d'établir la cartographie des risques et de mettre en place un reporting permettant le suivi et l'analyse de ces risques.
- un **service Conformité** chargé de valider la conformité des pratiques et des produits ;
- un **service Audit Interne** chargé de missions de contrôles périodiques (voir à ce propos le point B.5) ;
- un **service Contrôle Permanent** en charge des contrôles de 2<sup>e</sup> niveau pour l'ensemble des processus.

Le service Conformité et le service Contrôle Permanent sont rattachés à la Secrétaire Générale, membre du Directoire.

Le service Risques dépend du membre du Directoire en charge de l'ALM et des Risques.

Le dispositif de maîtrise des risques incluant la Gestion des Risques, la Conformité et le Contrôle Permanent a pour objectif de prévenir et de maîtriser les risques résultant de l'activité de PREPAR-IARD et les risques d'erreurs ou de fraudes en particulier dans les domaines comptable et financier.

Cette organisation permet :

- d'une part, de veiller à ce que les actes de gestion, les opérations effectuées ainsi que les comportements des personnels s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités de PREPAR-IARD par les organes sociaux, par les lois et règlement applicables et par les valeurs normes et règles internes à l'entité ;
- d'autre part, de vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux, autorités et organismes extérieurs reflètent avec sincérité l'activité et la situation de PREPAR-IARD.

### B.4.1. Le Contrôle Permanent

#### Les moyens techniques

Le Contrôle Permanent de l'entité dispose d'outils pour exercer sa mission tels que :

- corpus de procédures métier,
- requêtes,
- cartographie des risques,
- supports logistiques ou méthodologiques de la BRED BP.

#### Références réglementaires

Outre le Code des assurances ou le Code monétaire et financier, le dispositif de Contrôle Permanent PREPAR Assurance est régi à la fois par la Charte du Contrôle Permanent de la BRED Banque Populaire, et par le cadre réglementaire de consolidation des risques fixé par la BRED BP.

PREPAR-IARD respecte par ailleurs les recommandations émises par la France Assureurs ainsi que les positions, recommandations et normes produites par l'Autorité de Contrôle Prudentielle et de Résolution.

#### Liens avec les différentes directions de contrôle de la BRED

Le Contrôle Permanent de PREPAR-IARD effectue sa mission en partenariat avec :

- la Direction du Contrôle Permanent Opérationnel de la BRED qui assure un soutien logistique et méthodologique transversal à toutes les filiales et filières de contrôle,
- la cellule en charge des contrôles comptables des filiales.

Au besoin des points sont réalisés avec ces deux Directions, annuellement un séminaire des contrôleurs est organisé par la BRED avec toutes les filières de risques.

#### Organisation générale : les contrôles

Les risques cartographiés par le service Risques font l'objet de dispositifs de maîtrise décrits dans toutes les procédures dont les procédures administratives et comptables.

Pour chaque risque, le dispositif se compose de plusieurs niveaux de contrôles superposés :

- le 1<sup>er</sup> niveau est assuré par le personnel opérationnel ou hiérarchique selon les modes opératoires,
- le 2<sup>ème</sup> niveau est assuré par le Contrôle Permanent,
- le 3<sup>ème</sup> niveau relève du contrôle périodique et est assuré par l'Audit interne.

Le plan de contrôle réalisé par le Contrôle Permanent au titre de PREPAR-VIE prend en compte les points de contrôle de PREPAR-IARD.

## B.4.2. La Vérification de la Conformité

Le service Conformité exerce son activité à travers trois axes principaux d'intervention :

- veille réglementaire,
- conformité des dispositifs,
- conformité documentaire et d'opérations .

En matière de Sécurité financière le service Conformité a pour mission :

- d'élaborer et mettre à jour les notes cadre et s'assurer de leur diffusion à l'ensemble des collaborateurs de l'établissement,
- de compléter les formations délivrées aux personnels par des actions de sensibilisation (notamment pour les nouveaux entrants).

Par ailleurs, le service Conformité établit la cartographie des risques de non-conformité (constitutive de son plan de conformité).

Cette cartographie devient un sous-ensemble de la cartographie « tous risques » pilotée dans sa globalité par le service Risques.

Le service Conformité :

- veille à la bonne couverture au sein des procédures métier des risques de non-conformité en exerçant un droit de regard avant diffusion,
- élabore chaque année un Rapport d'Adéquation dans lequel elle évalue la prise en compte des risques de non-conformité par les dispositifs mis en place (couverture et efficacité),
- valide les documentations contractuelles, publicitaires et réglementaires,
- établit la cartographie des risques BC-FT et garantit par ailleurs la bonne exécution du dispositif anti-blanchiment dont il est un acteur essentiel.

## B.5. FONCTION D'AUDIT INTERNE

Les règles de gouvernance issues du dispositif Solvabilité II et transposées dans le Code des assurances ont amené PREPAR-VIE à désigner, un Responsable de l'Audit Interne, dans le respect des conditions fixées par l'article 271 du règlement délégué.

Cette fonction dont la réalisation était externalisée auprès de l'Inspection Générale BRED jusqu'ici a été réinternalisée en juillet 2022 sous la supervision de la Secrétaire Générale.

Le responsable de la Fonction Clé « Audit Interne » propose un plan d'audit pluriannuel couvrant toutes les activités de l'entité.

Celui-ci est validé par l'AMSB qui peut éventuellement, le compléter à la demande par des missions thématiques ou ponctuelles.

Les conclusions et recommandations de l'audit interne, ainsi que les propositions d'actions découlant de chacune d'entre elles, seront communiquées à l'AMSB de PREPAR-IARD.

Le responsable de l'Audit Interne signale immédiatement à l'AMSB, tout problème majeur relevant de son domaine de responsabilité.

Les acteurs de ce dispositif sont :

- **le responsable d'Audit Interne**
  - communique et fait valider le plan d'audit à l'AMSB,

- établit, met en œuvre et garde opérationnel le plan d'audit annuel et pluriannuel énoncé,
- émet des recommandations,
- établit un rapport écrit contenant ses constatations et recommandations ;

- **le Comité d'Audit**

- est destinataire de l'ensemble des rapports d'audit,
- priorise les recommandations,
- décide de la réalisation d'audits complémentaires ;

- **l'AMSB**

- approuve le plan d'audit
- est destinataire de l'ensemble des rapports d'audit,
- veille à ce que les actions issues des audits soient menées à bien.

## B.6. FONCTION ACTUARIELLE

En 2022, PREPAR Assurance a désigné comme responsable de la Fonction Clé actuarielle M. Jean-Marc HECART.

Son action comporte plusieurs aspects :

- garantir le caractère approprié des méthodologies, des modèles sous-jacents et des hypothèses utilisés pour le calcul des provisions techniques,
- apprécier la suffisance et la qualité des données utilisées dans le calcul des provisions techniques,
- informer les Conseils du caractère adéquat du calcul des provisions techniques au moins une fois par an, via notamment le rapport de la Fonction Actuarielle,
- émettre un avis sur la politique globale de souscription,
- émettre un avis sur l'adéquation des dispositions prises en matière de réassurance,
- contribuer à la mise en œuvre effective du système de gestion des risques et à l'évaluation interne des risques et de la Solvabilité,
- assurer le suivi du risque de modèle,
- valider les modèles utilisés par PREPAR,
- participer aux Comités PREPAR (Comité de Gestion financière, Comité des Risques financiers et de la solvabilité, Comité de Pilotage des risques et Comité Comptable et Prudentiel), et BPCE (Comité de Suivi des risques assurance) traitants des risques actuariels, financiers et de solvabilité.

## B.7. SOUS-TRAITANCE

Le contrôle des prestations confiées à des prestataires et la conservation, par PREPAR-IARD, de la maîtrise des opérations sous-traitées font l'objet de sa politique Sous-traitance et externalisation, révisée annuellement et validée en Conseil d'Administration.

### Gouvernance

S'agissant des activités ou Fonctions opérationnelles Importantes ou Critiques (FIC) au sens du Code des assurances, le service Conformité met en place un dispositif de suivi ad hoc.

Le contrôle de la sous-traitance et de l'externalisation s'organise en trois étapes :

- les contrôles de premier niveau menés par les fonctions internes, responsables des tâches sous-traitées. Ces contrôles sont définis de manière ad hoc par les équipes internes et sont effectués au fil de l'eau,
- les contrôles de deuxième niveau réalisés par le Contrôle Permanent,
- les contrôles de troisième niveau, pouvant être réalisés, par la fonction Audit interne.

### Identification et appréciation

Le service Conformité identifie les activités déléguées.

Celles-ci font l'objet d'une communication, sous la forme d'un tableau de synthèse, au moins annuellement à destination de l'AMSB.

Sur la base des dispositions réglementaires et d'appréciation interne du risque, le niveau de criticité (FAIBLE, MOYEN ou FORT) des activités déléguées est apprécié, au moins annuellement, et de manière collégiale, par le Contrôle Permanent et les Risques.

Si une activité ou une Fonction Importante ou Critique (FIC) fait l'objet d'une délégation, le service Conformité en informe le superviseur, dans les délais réglementaires.

Les Fonctions Clés sont qualifiées, de fait, comme des activités ou fonctions importantes ou critiques.

### Formalisation du suivi

Les contrôles conduisent :

- à un reporting du métier au Contrôle Permanent, s'agissant des contrôles de premier niveau ;
- à un reporting par le Contrôle Permanent, qui intègre le suivi des remarques formulées aux sous-traitants et présenté au Comité d'Audit ;
- à un audit régulier par l'Audit Interne de sorte à s'assurer que le niveau de maîtrise chez le délégataire/prestataire est équivalent à celui attendu chez PREPAR-IARD. Le cas échéant, des alertes sont lancées et un plan de remédiation est attendu du délégataire/

prestataire. Ce plan fait l'objet d'un suivi par la Fonction Clé Audit interne.

### Sous-traitance d'activités et de fonctions importantes ou critiques en 2024

- La gestion des contrats Assurance des Emprunteurs de PREPAR-VIE (sous-traitant KEREIS).
- La gestion des contrats de prévoyance, prévoyance collective et santé de PREPAR-VIE et PREPAR-IARD (sous-traitant ENTORIA).

## B.8. EVALUATION DE L'ADÉQUATION DU SYSTÈME DE GOUVERNANCE

PREPAR-IARD a mis en place un système de gouvernance qui paraît adapté au profil de risque d'une société d'assurance de personnes commercialisant principalement des produits de prévoyance non-vie et de santé, et soumis en premier lieu à un risque de souscription conséquent.

Ce système repose notamment sur une comitologie dense, favorisant les échanges efficaces entre les différentes Directions, le tout étant synthétisé lors du Comité des Risques Groupe annuel.

Par ailleurs, ce système repose sur un corpus de politiques écrites, conformément à la réglementation, validées en Conseil d'Administration et revues périodiquement.

## B.9. AUTRE INFORMATION IMPORTANTE RELATIVE AU SYSTÈME DE GOUVERNANCE

PREPAR-IARD n'a pas identifié d'informations relatives à son système de gouvernance complémentaires à ce qui a été décrit dans les sections précédentes.

## C. Profil de risque

L'exposition des sociétés d'assurances aux différents risques est exprimée quantitativement par le Capital de Solvabilité Requis (ou SCR). Cet indicateur correspond au capital que doit posséder la société d'assurance afin de limiter sa probabilité de ruine à 0,5 % par an. Il est calculé selon la formule standard de la réglementation Solvabilité II, comme l'agrégation de différents modules de risques.

Dans ce cadre, PREPAR-IARD commercialisant principalement des contrats de frais de santé et de prévoyance, est soumis majoritairement à un risque de souscription. Ce risque est abordé dans la formule standard au sein des modules « risque de souscription non-vie » et « risque santé ».

PREPAR-IARD est également soumis au risque de marché au travers de ses investissements d'actifs.

Le tableau ci-dessous présente les grands modules de risques constitutifs du SCR de la formule standard, au 31/12/2024 et au 31/12/2023 :

En Milliers d'euros	2024	2023	Variation	Variation %
Risque de marché	4 094	4 455	-361	-8 %
Risque de contrepartie	5 930	6 306	-377	-6 %
Risque de souscription Non-Vie	15 647	14 494	1 153	8 %
Risque de souscription Santé	8 932	9 506	-574	-6 %
Risque opérationnel	5 642	5 487	155	3 %

Les paragraphes suivants décrivent ces principaux modules de risques.

### C.1. RISQUE DE SOUSCRIPTION

#### C.1.1. Dirigeants et évaluation du risque

La correspondance entre les activités de PREPAR-IARD et les catégories de « métiers » sous la nomenclature Solvabilité II est la suivante :

Branche sociale	« Ligne de métier » Solvabilité II	Risque de passif
Décès Accidentel (sauf Individuelle accident)	2 – Assurance de Protection du Revenu	Santé
Arrêt de Travail (ITT)	2 – Assurance de Protection du Revenu	Santé
Arrêt de Travail (Santé)	1 – Assurance des Frais Médicaux	Santé
Pertes Pécuniaires	12 – Pertes Pécuniaires Diverses	Souscription Non-Vie

Des sous-modules de risques composent les modules de risques Santé et Souscription Non-Vie :

- le risque de prime et de provisionnement qui représente principalement le risque d'une sinistralité effective supérieure au tarif appliqué a priori ;

- le risque catastrophe qui représente le risque qu'un accident de masse puisse affecter le portefeuille assuré.

Les caractéristiques des risques couverts par PREPAR-IARD génèrent une volatilité du risque de souscription très différente selon l'activité, mais maîtrisée au niveau agrégé.

Au 31/12/2024, les risques de souscription se décomposent de la façon suivante :

En Milliers d'euros	2024	2023	Variation	Variation %
Risque de souscription Non-Vie	15 647	14 494	1 153	8 %
Risque de souscription Santé	8 932	9 506	-574	-6 %

L'ensemble de ces deux risques représente 61 % de la somme des composantes du SCR (y compris prise en compte du risque opérationnel).

La progression du risque de souscription Santé et Non-Vie s'explique par la hausse de la composante réserve.

#### C.1.2. Concentration du risque

La concentration géographique du portefeuille assuré est une contrainte que PREPAR-IARD ne peut négliger. L'implantation commerciale de la BRED, plus grand canal de distribution, est en effet réduite à l'Île-de-France, la Normandie et les départements et territoires d'outre-mer.

Cette particularité entraîne une sensibilité du résultat à tout événement rare, de type catastrophe naturelle ou industrielle, survenant dans l'une de ces régions.

#### C.1.3. Atténuation du risque

PREPAR-IARD a résilié depuis 2008 les traités en quote-part mis en place antérieurement.

Seul le traité couvrant le risque « Perte d'Emploi », négocié par génération pour la durée totale du prêt, est toujours en vigueur. Mais ce produit est très rarement commercialisé et le niveau de primes est désormais marginal.

En revanche, la particularité géographique de l'implantation des assurés (cf. paragraphe ci-dessus) a induit la mise en place d'une couverture de réassurance catastrophe en Excédent de Sinistre par événement depuis 2007.

Le développement des partenariats en Santé nécessite la mise en place de couvertures spécifiques, d'une part pour bénéficier de l'expérience des réassureurs sur ces risques nouveaux pour PREPAR-IARD, d'autre part pour réduire le coût des financements liés à ce mode de distribution.

Pour nos partenaires principaux en Santé (en chiffre d'affaires) que sont Entoria et Santiane les traités de réassurance en quote-part sont respectivement de 100 % et 70 %.

## C.2. RISQUE DE MARCHÉ

### C.2.1. Description et évaluation du risque

En tant qu'entité non-vie, PREPAR-IARD dispose d'un actif diversifié, tout en gardant une forte part en actifs monétaires et assimilés.

Le portefeuille de PREPAR-IARD est composé de :

- titres de taux fixes et variables (27,3 % du total portefeuille), soumis au risque de taux et au risque de spread,
- OPCVM flexibles/performance absolue et OPCVM actions (3,0 % du portefeuille), traités en transparence,
- immobilier (1,9 % du portefeuille) soumis au risque immobilier,
- OPCVM monétaires et assimilés (67,8 % du portefeuille), soumis au risque de contrepartie (cf. paragraphe suivant).

En conséquence, PREPAR-IARD est soumise aux sous-risques de marché de façon homogène.

Elle est également soumise au risque de concentration du fait de son exposition aux titres des maisons mères BRED et BPCE. En revanche, elle n'est pas soumise directement au risque de change mais seulement et accessoirement au travers de la transposition de ses OPCVM.

Pour chacun des sous-risques de marché, la formule standard donne un choc que l'assureur doit appliquer à son portefeuille d'actifs afin d'évaluer le risque.

Le risque de marché représente 10 % de la somme des composantes du SCR (y compris prise en compte du risque opérationnel).

### C 2.2. Concentration du risque

Le risque de marché peut être renforcé par une insuffisance de diversification, à la fois entre les classes d'actifs et entre les titres au sein d'une même classe d'actifs.

En vertu des principes de la personne prudente, différentes règles sont appliquées chez PREPAR-IARD afin de limiter toute concentration du risque :

- au vu de l'ensemble des éléments d'analyse, à la fois sur les actifs de taux et sur les actifs de diversification, une construction d'allocation stratégique portant sur l'ensemble des poches du portefeuille, est proposée par la Direction des Investissements de PREPAR-IARD dans le respect de la politique de gestion du risque d'investissement ;
- la Direction des Investissements de PREPAR-IARD implémente tactiquement les décisions d'allocation stratégique.

### C 2.3. Atténuation du risque

PREPAR-IARD ne détient pas de couvertures financières spécifiques permettant de couvrir les risques de marchés.

Une technique naturelle d'atténuation réside dans la bonne diversification des actifs détenus, aussi bien par classes d'actifs, que par émetteurs, zones géographiques...

### C 2.4. Sensibilités au risque

PREPAR-IARD peut réaliser des études de sensibilité aux paramètres économiques sur demande de l'AMSB.

Toutefois les impacts restent limités du fait de la moindre importance du risque de marché sur le profil de risque global de l'entité.

## C.3. RISQUE DE CRÉDIT

### C.3.1. Description et évaluation du risque

Le risque de crédit est défini comme la perte totale enregistrée sur une opération suite à la défaillance d'une contrepartie.

Pour PREPAR-IARD, ce risque porte sur :

- l'exposition aux réassureurs,
- les dépôts de cash,
- les créances.

Le risque de contrepartie est limité pour PREPAR-IARD : il représente 15 % de la somme des composantes du SCR y compris prise en compte du risque opérationnel.

### C 3.2. Concentration du risque

Différents éléments permettent de limiter la concentration du risque, notamment par le déploiement de limite par signature mise en œuvre lors de la révision de la politique des investissements.

### C 3.3. Sensibilités au risque

PREPAR-IARD peut être amené à réaliser ponctuellement des études de sensibilité sur ce poste, notamment en cas de développement d'une nouvelle réassurance.

## C.4. RISQUE DE LIQUIDITÉ

### C 4.1. Description, évaluation du risque et sensibilité au risque

Le risque de liquidité représente l'incapacité de l'assureur à faire face à un flux inhabituel de prestations et donc à une incapacité de vendre des actifs dans un délai raisonnable.

Afin de suivre ce risque, PREPAR-IARD s'assure de la liquidité des titres dans laquelle il investit.

Les activités et la structure du bilan de PREPAR-IARD l'immunisent complètement.

### C 4.2. Concentration et atténuation du risque

Les règles de dispersion des actifs et les règles d'allocation d'actifs limitent les possibilités d'investissement sur des actifs illiquides.

## C.5. RISQUE DE OPÉRATIONNEL

### C 5.1. Description, évaluation du risque et sensibilité au risque

En 2024, le risque opérationnel représente 14% du capital de solvabilité requis.

Le risque opérationnel est chiffré par la formule standard comme composante du SCR par une approche forfaitaire, globalisée.

PREPAR-IARD analyse en complément chacun de ces risques opérationnels avec une approche qualitative qui peut être complétée, le cas échéant, par une approche quantitative afin de déterminer leur budget risque.

Le Comité « Contrôle permanent et risque » procède à un suivi mensuel des risques opérationnels qui consiste en :

- le suivi du plan de contrôle ;
- la relève des anomalies et insuffisances détectées.

Un tableau de suivi des incidents opérationnels et pertes est alimenté en temps continu par la Fonction Clé Risque.

Ces incidents sont remontés par les responsables opérationnels, responsables des processus, identifiés dans la cartographie des risques.

Le service Risques peut également être sollicitée par les responsables opérationnels dans la qualification des incidents.

Ce tableau fait l'objet d'une restitution, trimestriellement, établie par la fonction risque à destination du Directoire et de la Direction des risques de l'actionnaire.

PREPAR-IARD suit plus particulièrement les risques suivants :

- le risque de non-conformité,
- les risques liés aux achats et à l'externalisation,
- les risques liés à l'interruption d'activité et aux dommages aux actifs corporels,
- les risques liés au système d'information,
- les risques liés aux ressources humaines,
- les risques liés aux processus et à la qualité des données,
- les risques liés à la fraude.

Les risques de types « opérationnels » sont généralement évalués selon des méthodes qualitatives.

Le principe général de ces méthodes est d'évaluer la vraisemblance du risque (en probabilité ou en fréquence) ainsi que son impact (financier, image ou juridique).

Ces évaluations se basent sur les entretiens réalisés dans les démarches « Top-down » et « Bottom-up ». Schématiquement l'évaluation du risque est alors donnée par la formule :

$$\text{Risques} = \text{Vraisemblance} \times \text{Impact.}$$

PREPAR-IARD délègue pratiquement toute la gestion des contrats de son portefeuille d'assurance.

Toutefois, PREPAR-IARD conserve la responsabilité finale de ses activités déléguées.

Aussi, le recours à l'externalisation de cette activité s'accompagne de mesures complémentaires lui permettant de :

- garantir, dans le temps, une qualité de service aux assurés ;
- s'assurer de la pertinence du système de gouvernance des

délégataires pour garantir cette qualité de service et la communication, à PREPAR-IARD, des informations nécessaires au pilotage de l'activité ;

- se prémunir d'une hausse significative de son risque opérationnel.

En fonction de sa criticité et pour chaque délégataire, un plan de contrôle est défini par les métiers en contrôle de niveau 1, par la Direction du Contrôle Permanent en contrôle de niveau 2. En contrôle de niveau 3, des audits sont planifiés à l'issue desquels un rapport de contrôle est rédigé.

Cette surveillance et ces contrôles spécifiques portent sur :

- la gestion administrative et d'intermédiation déléguées au sous-traitant ;
- la qualité, la disponibilité et la sécurité des données ;
- les respects des points de conformité ;
- la gouvernance et le système de contrôle interne ;
- le plan de continuité de l'activité et de reprise informatique.

## C 5.2. Concentration et atténuation du risque

Le dispositif de maîtrise des risques opérationnels consiste en :

- la mise en place de procédures et de modes opératoires ;
- la formation des équipes internes sur les sujets générateurs de risques opérationnels ;
- la mise en place de contrôles de premier et deuxième niveau sur l'ensemble des opérations pouvant conduire aux risques listés supra ;
- le suivi et la quantification, le cas échéant, des incidents.

## C.6. AUTRES RISQUES IMPORTANTS

Les risques importants auxquels est soumis PREPAR-IARD sont présentés dans les paragraphes précédents.

## C.7. AUTRES INFORMATIONS

PREPAR-IARD n'a pas d'informations à communiquer sur son profil de risque autres que ce qui précède.

## D. Valorisation à des fins de solvabilité

Conformément à l'article 75 de la Directive Solvabilité II, PREPAR-IARD établit un bilan en normes prudentielles, dans lequel les actifs et les passifs sont valorisés en valeurs de marché. La différence entre ces actifs et ces passifs constitue les fonds propres prudentiels qui seront analysés dans le paragraphe suivant.

### D.1. ACTIFS

<i>En Millions d'euros</i>	Référence texte	Normes Prudentielles	Sociales	Ecart
Immobilisations incorporelles		0	0	0
Frais d'acquisition reportés	D.1.1	0	13 058	-13 058
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en Unités de Compte et indexés)	D.1.2	86 832	84 832	2 001
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)		0	0	0
Actions		9	22	-13
Obligations		22 572	23 375	-804
Organismes de placement collectif		64 252	61 435	2 817
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés				0
Prêts et prêts hypothécaires				0
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	D.1.3	129 500	122 158	7 341
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	D.1.4	11 944	67 078	-55 133
Créances nées d'opérations de réassurance		8 444	8 444	0
Autres créances (hors assurance)		0	0	0
Trésorerie et équivalents de trésorerie		0	0	0
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus		0,6	0,6	0
<b>Total de l'actif</b>		<b>236 721</b>	<b>295 570</b>	<b>-58 849</b>

#### D.1.1. Les Frais d'acquisition reportés

En normes Solvabilité II, les frais d'acquisition sont immédiatement enregistrés comptablement et ne peuvent pas donner lieu à étalement sur les exercices futurs.

Ce poste présent dans les comptes sociaux doit donc être annulé dans le bilan prudentiel.

#### D.1.2. Les placements

##### D.1.2.1. Méthodes de valorisation appliquées

Les placements sont évalués à leur valeur de réalisation :

##### Titres cotés

Le dernier cours coté est pris en considération. Cependant, en accord avec les Commissaires aux Comptes, si un titre à taux fixe n'est pas coté depuis plus de 3 mois, une valorisation mark to model (en fonction de la courbe de taux) est prise en considération. Cependant, afin que cette procédure ne soit utilisée qu'à titre exceptionnel, il est veillé à ce que la source de cotation soit la plus régulière possible.

Il est également possible de demander à un intermédiaire de marché de faire coter le titre en fonction des règles de marché, à savoir dans le respect de la déontologie visant à la vérité des prix.

##### Titres non cotés (cas des Titres Négociables à Court et Moyen Terme, BMTN, EMTN à caractéristiques BMTN)

Pour les Titres Négociables à Court et Moyen Terme, la valorisation est celle du bid affiché.

Pour les BMTN et les EMTN à caractéristiques BMTN, la valorisation est le « bid » du valorisateur garant de la liquidité. Lorsque celui-ci ne fournit qu'un prix « mid », ce prix est pris en considération mais diminué de la moitié de la fourchette « bid-offer » prévue dans la lettre de liquidité.

##### Autres titres non cotés

La réglementation prévoit que ces titres soient retenus pour leur valeur vénale correspondant au prix qui en serait obtenu dans des conditions normales de marché et en fonction de leur utilité pour l'entreprise.

##### OPCVM et autres fonds

Est retenu le dernier prix de rachat publié.

##### Parts de sociétés immobilières (SCPI)

Elles sont valorisées sur la base de la valeur de réalisation fournie par la Société de Gestion et qui a fait l'objet d'une certification par le Commissaire aux Comptes. Elle est constituée de la somme des valeurs de réalisation des immeubles qui constituent le patrimoine de la SCPI.

#### D.1.2.2. Ecart avec les états financiers

Au 31/12/2024 l'écart entre norme Solvabilité II et normes comptables locales sur les titres de taux s'élève à -804 K€ et correspond à la différence entre la juste valeur d'une part et le prix d'achat corrigé des surcotes-décotes d'autre part.

L'écart sur les fonds d'investissement s'élève à 2817 K€ et correspond à la différence entre la juste valeur d'une part et le prix d'achat corrigé de la provision pour dépréciation durable d'autre part.

Si PREPAR-IARD constituait une Provision pour Risque d'Exigibilité en normes locales, celle-ci serait également reprise.

#### D.1.3. Les montants recouvrables au titre des contrats de réassurance

Ces montants correspondent aux provisions cédées au titre de la réassurance. Elles tiennent compte des écarts de méthode d'estimation des provisions techniques entre les deux normes décrites dans la partie D.2 sur le passif (marge de prudence, frontière des contrats, courbe des taux).

Le Best Estimate des provisions réassurées tient également compte des pertes probables en cas de défaut du réassureur.

#### D.1.4. Les autres actifs

Les montants des dépôts sont égaux à leur valeur comptable française.

Les créances nées d'opérations de réassurance et d'assurance, fiscales et de personnel sont égales à leur valeur comptable IFRS.

L'écart avec la valeur comptable sociale s'explique par des reclassements entre actif et passif entre les deux référentiels.

Au 31/12/2024 elles sont constituées principalement des Provisions Acquisées Non Emises (PANE).

Les autres actifs sont égaux à leur valeur comptable IFRS.

## D.2. PROVISIONS TECHNIQUES

Les provisions techniques prudentielles sont évaluées en accord avec les principes Solvabilité II.

Dans le cadre d'une approche modulaire et conformément à l'article 77 quinquies de la Directive 2009/132/CE, elles se composent des deux éléments suivants :

- **la meilleure estimation, ou Best Estimate (BE)**, qui correspond à la moyenne pondérée des flux de trésorerie futurs probables et actualisés de la valeur temporelle de l'argent. Elle est calculée brute de réassurance en distinguant les provisions dites « de primes » et les provisions dites « pour sinistres » ;
- **la marge de risque, ou Risk Margin (RM)**, qui correspond au coût que représente la mobilisation d'un montant de fonds propres éligibles égal au capital de solvabilité nécessaire pour faire face aux engagements d'assurance et de réassurance pendant toute la durée de ceux-ci.

Conformément à l'article 80 de la Directive, les provisions techniques sont évaluées à minima par ligne d'activité.

Les flux futurs de trésorerie sont évalués sous hypothèse de run-off.

Le tableau ci-dessous présentent les provisions techniques sociales et prudentielles de PREPAR-IARD au 31 décembre 2024 :

<i>En Milliers d'euros</i>	Référence texte	Normes Prudentielles	Sociales	Ecart
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	D.2.1	143 993	141 496	2 497
dont Meilleur Estimation		142 224		
dont Marge de Risque		1 769		
Provisions techniques non vie	D.2.1	-370	5 546	-5 916
dont Meilleur Estimation		-1 164		
dont Marge de Risque		793		
<b>Total des Provisions Techniques</b>		<b>143 622</b>	<b>147 041</b>	<b>-3 419</b>

L'écart entre les deux normes s'expliquent principalement par les profits anticipés sur les primes futurs (c.f la partie D.2.4).

#### D.2.1. Méthodes et options retenues

##### Principes généraux

Le calcul de la meilleure estimation tient compte de l'ensemble des engagements d'assurances de PREPAR-IARD et de l'ensemble des flux de trésorerie futurs à savoir :

- les prestations attendues ;
- les commissions et frais ;
- les primes futures dans les limites fixées par la réglementation.

En l'absence d'interaction forte entre l'actif et le passif, PREPAR-IARD a recours à des modèles de projection dit « déterministe et à passif seul ».

##### Frais et commissions

Les frais inclus dans les provisions technique englobent la totalité des frais supportés par PREPAR-IARD et leur modélisation est cohérente avec la stratégie partenariale de l'entité.

Pour la clôture 2024, les principes méthodologiques retenus pour la meilleure estimation de sinistre sont :

- **santé** : estimation de la sinistralité par la méthode des triangles de prestations ;
- **moyen de paiement et perte pécuniaire** : estimation de la sinistralité par la méthode des triangles de charges ;
- **décès accidentel** : estimation de la sinistralité cible (S/P) par analyse des comptes de résultat ;
- **arrêt de travail** : projection des rentes et indemnités sur la base de tables comportementales.

Le calcul de la meilleure estimation de prime se fonde en premier lieu sur l'estimation de la sinistralité cible (S/P).

Lorsque les données ne sont pas suffisantes pour appliquer les méthodes statistiques, les provisions sociales - jugées prudentes - sont retenues pour les garanties à écoulement rapide.

Pour les branches longues, un coefficient de passage, évalué sur un périmètre significatif et dont les caractéristiques principales sont similaires, est appliquée aux provisions sociales.

### BE pour sinistres

Le BE pour Sinistres correspond aux prestations futures relatives aux sinistres survenus.

Sa valorisation se base sur différentes méthodes statistiques qui dépendent :

- des caractéristiques principales des portefeuilles et des activités ;
- de la cohérence et de la qualité des données dans le temps ;
- de la capacité à interpréter actuariellement et économiquement les résultats.

### BE pour primes

PREPAR-IARD applique les règles Solvabilité II relatifs aux frontières des contrats. Toutes, les primes attendues de contrats non souscrits sont exclues.

Seules les primes futures de contrats existants et pour lesquels l'entité de ne peut rompre le contrat de manière unilatérale sont projetés.

Les périodes de couverture relatifs à ces primes futures génèrent des prestations qui sont projetées eu égard aux analyses de sinistralités réalisés et à la vitesse d'écoulement des sinistres observés.

De la même manière, les prestations relatives aux primes émises non acquises sont modélisées et projetées.

### Hypothèses économiques

La courbe des taux de référence utilisée pour l'actualisation des flux est la courbe réglementaire EIOPA incluant la correction pour volatilité et la méthodologie de convergence vers le taux forward ultime (UFR).

L'ajustement égalisateur n'est pas utilisé dans le cadre de l'évaluation de la meilleure estimation.

Le recours à des scénarios stochastiques est inutile pour les activités de PREPAR-IARD.

### D.2.3. Calcul de la marge de risque

La marge de risque doit être estimée comme le coût supplémentaire engendré par le transfert du portefeuille d'assurance. Ce coût est estimé à 6 % de la somme des SCR (relatifs au transfert de portefeuille) futurs actualisés.

Dans le cadre de la projection des SCR futurs, PREPAR-IARD applique l'article 58 du Règlement délégué du 10 octobre 2014, à savoir une estimation du SCR global par sous-risques, chacun des sous-risques étant projeté selon un driver convenablement choisi.

Les SCR retenus dans l'évaluation de la marge de risque sont :

- les SCR de souscription (non-vie et santé),
- le SCR de contrepartie relatif à la réassurance ainsi qu'aux créances envers les assurés et les intermédiaires,
- le SCR opérationnel.

Pour chacun des SCR et des sous-SCR, les drivers suivants ont été utilisés :

- les primes pour le risque de primes et le risque catastrophe ;
- les Best Estimate pour le risque de réserves, le risque de défaut de contrepartie et le risque opérationnel.

Ces drivers sont les éléments qui ont permis de projeter les modules et sous-modules dans le temps. Ceux-ci sont ensuite agrégés selon les matrices de corrélations habituelles.

La marge de risque finale est égale à 6 % des SCR globaux projetés, actualisés avec la courbe transmise par l'EIOPA.

Au 31/12/2024, elle s'élève à 2563 K€ (contre 2 081 K€ au 31/12/2023).

### D.2.4. Analyse du Best Estimate au 31/12/2024

Le tableau ci-dessous présente par ligne d'activité les provisions techniques sociales et prudentielles, hors marge de risque, au 31 décembre 2024 :

En Milliers d'euros	Normes Sociales			Normes Prudentielles		
	Provisions Techniques			Meilleure estimation (BE)		
	Sinistres à payer	Primes Non Acquises	Total PT	BE de sinistres	BE de primes	Total BE
(1) Assurances des frais médicaux	12 553	6 486	19 039	6 602	2 472	9 073
(2) Assurance de protection du revenu	94 328	28 047	122 374	96 768	36 382	133 150
(12) Assurance pertes pécuniaires diverses	4 102	1 526	5 628	3 873	-5 037	-1 164
<b>Total</b>	<b>110 982</b>	<b>36 059</b>	<b>147 041</b>	<b>107 243</b>	<b>33 817</b>	<b>141 060</b>

Les provisions sociales peuvent inclure des marges de prudence devant être retraitées dans la meilleure estimation.

Concernant les sinistres déjà survenus, cet écart est le plus prégnant sur les activités « Décès Accidentel ».

Les calculs en norme sociale requièrent que l'ensemble des déclarations soient provisionnées.

Toutefois, il apparaît d'après les données historiques qu'une part très significative des sinistres déclarés ne relève pas des garanties couvertes et n'entraîne de ce fait aucune prestation.

Cet effet est donc retraité pour le calcul de la meilleure estimation.

Concernant les sinistres relatifs aux primes émises non acquise, les normes sociales requièrent de constituer des PPNA égale aux primes perçues au prorata temporis de la période de couverture.

Cette règle sous-tend une hypothèse de S/P égal à 100 %.

En norme prudentielle, la sinistralité réelle du portefeuille est retenue dans l'évaluation de la meilleure estimation.

L'impact sur la meilleure estimation est d'environ -24,5 M€.

#### Frontières des contrats :

La réglementation Solvabilité II requière de projeter l'ensemble des contrats pour lesquels l'assureur est engagé à la date de clôture ou dont il a connaissance.

Pour les activités PREPAR-IARD, il convient donc de projeter une année d'activité en raison du renouvellement tacite des contrats à la date d'anniversaire.

L'impact sur la meilleure estimation est d'environ +18,7 M€.

#### Courbe des taux :

A la différence des provisions sociales, les flux futurs de trésorerie sont actualisés à la courbe des taux EIOPA pour l'évaluation de la meilleure estimation.

L'impact sur la meilleure estimation est d'environ -10,7 M€.

### D.2.5. Evaluation de la réassurance

Les contrats santé et d'incapacité/invalidité font l'objet d'une réassurance en quote-part.

La quote-part est appliquée à la meilleure estimation de ces contrats.

Le montant de meilleure estimation cédé est diminué de l'ajustement pour défaut de contrepartie.

### D.2.6. Niveau d'incertitude lié à la valeur des provisions techniques

Les provisions techniques prudentielles sont évaluées conformément aux textes de niveau 1 et 2 de la réglementation Solvabilité II ainsi qu'à l'aune des orientations émises par l'Autorité de Tutelle (ACPR).

Les hypothèses nécessaires aux modèles portent une incertitude intrinsèque mais ne doivent être ni surévaluées ni sous-évaluées.

Elles sont toutefois retenues de manière à ne pas générer une sous-estimation significative des provisions techniques.

Par ailleurs, les incertitudes liées aux données font également l'objet d'un traitement prudent.

### D.2.7. Impact de la Correction pour Volatilité

PREPAR-IARD utilise la correction pour volatilité, autorisée par l'article 77 de la Directive Solvabilité II.

Au 31/12/2024, cet ajustement sur la courbe des taux s'élevait à 23 bps.

Le tableau ci-dessous présente les éléments de fonds propres et d'exigence de fonds propres, avec et sans cette correction.

En Milliers d'euros	Avec Correction pour Volatilité	Sans Correction pour Volatilité	Impact
Provisions techniques	143 622	144 470	-848
Fonds propres de base	75 601	75 566	35
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	75 601	75 566	35
Capital de solvabilité requis	29 039	29 072	-33
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	75 601	75 566	35
Minimum de capital requis	7 755	7 778	-23

## D.3. AUTRES PASSIFS

En Milliers d'euros	Normes Prudentielles	Sociales	Ecart
Passifs d'impôts différés	230	0	230
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	1 686	18 570	-16 884
Dettes nées d'opérations de réassurance	10 829	49 987	-39 158
Autres dettes (hors assurance)	4 585	4 864	-279
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	168	168	0
<b>Total des Autres Passifs</b>	<b>17 497</b>	<b>73 589</b>	<b>-56 092</b>

Les dettes et les autres passifs sont égaux à leur valeur comptable en normes IFRS.

L'écart avec la valeur comptable sociale s'explique par des reclassements entre actif et passif entre les deux référentiels.

#### Traitement des impôts différés

Les impôts différés ont été déterminés selon la segmentation suivante :

- actif incorporel,
- placements,
- part des réassureurs dans les provisions,

- amortissements sur primes de remboursement,
- autres réserves des fonds propres (non prise en compte du fonds de garantie des assureurs dans les fonds propres S2),
- provisions techniques.

Les impôts différés ont été déterminés par compensation entre postes d'actif et postes de passif.

Le taux général de 25,83 % a été appliqué (en effet, les éléments calculés avec d'autres taux dans le bilan IFRS étaient fortement minoritaires).

#### D.4. MÉTHODES DE VALORISATION ALTERNATIVES

Les méthodes alternatives d'évaluation des actifs sont détaillées dans le paragraphe D.1.

#### D.5. AUTRES INFORMATIONS

PREPAR-IARD n'a pas d'informations à communiquer sur la valorisation des actifs et des passifs, autres que ce qui précède.

## E. Gestion du capital

Les fonds propres sous le référentiel Solvabilité II sont égaux à la différence des actifs et passifs détaillés dans le paragraphe précédent D.

Complétés des éventuels emprunts subordonnés émis et après déduction des dividendes prévisionnels versés aux actionnaires, ils doivent couvrir l'exigence de solvabilité (SCR) présentée au paragraphe C.

### E.1. FONDS PROPRES

#### E.1.1. Politique de gestion du capital

La politique de gestion du capital de PREPAR-IARD définit le cadre de sa gestion du capital. Elle est revue périodiquement et validée par l'AMSB.

PREPAR-IARD dispose d'un plan de gestion du capital à moyen terme (horizon de son Business Plan), formalisé par le scénario central de son budget, qui tient compte :

- des émissions de capital planifiées,
- de la maturité des éléments de fonds propres, comprenant la maturité contractuelle et toute opportunité antérieure de rembourser ou racheter, liée aux éléments de fonds propres de l'entreprise,
- de la manière dont l'émission, le rachat ou le remboursement, ou toute autre variation dans l'évaluation d'un élément de fonds

- propres a une incidence sur l'application des limites de niveaux,
- de l'application de la politique de distribution et comment cela affecte les fonds propres,
- de l'impact de la fin de la période de transition de Solvabilité II.

Les éventuelles décisions relatives à la gestion du capital relèvent de l'AMSB en lien avec l'actionnaire de PREPAR.

Par ailleurs, la gestion du capital à court terme est réalisée au travers du suivi annuel des ratios de couverture du SCR et du MCR, réalisé lors des Comité des Risques Financiers et de la Solvabilité, et présenté en Conseil d'Administration.

Une information complémentaire peut être également envoyée aux membres du Comité d'Audit et du Conseil d'Administration en cas de forte évolution de ces ratios.

La distribution des dividendes est régie par les statuts de PREPAR-IARD. Le bénéfice net de l'exercice diminué des pertes antérieures et augmenté des reports bénéficiaires, constitue le bénéfice distribuable aux actionnaires sous forme de dividendes.

L'assemblée générale a la faculté de prélever sur ce bénéfice, avant toute distribution de dividendes, les sommes qu'elle jugera convenable de fixer, soit pour être reportées à nouveau sur l'exercice suivant, soit pour être portées à un ou plusieurs fonds de réserves dont elle détermine l'affectation ou l'emploi.

La décision de verser des dividendes est appréciée en lien avec l'appétence aux risques de PREPAR-IARD et sa solvabilité.

En particulier, PREPAR-IARD peut ne pas procéder à un versement de dividendes de façon à renforcer ses fonds propres et assurer sa pérennité.

Depuis l'exercice 2013, PREPAR-IARD a conservé l'intégralité de son résultat en Report à Nouveau, renforçant ainsi régulièrement ses fonds propres éligibles à la couverture du SCR et du MCR.

En Milliers d'euros	2024			Détail des FP au 31/12/2023	Evolution
	Détail des FP au 31/12/2024	FP éligibles à la couverture du SCR	FP éligibles à la couverture du MCR		
<b>Capitaux propres</b>	<b>800</b>	<b>800</b>	<b>800</b>	<b>800</b>	<b>0</b>
Primes d'émission	0	0	0	0	0
<b>Réserve de réconciliation</b>	<b>74 801</b>	<b>74 801</b>	<b>74 801</b>	<b>60 284</b>	<b>14 517</b>
dont Report à nouveau	60 263	60 263	60 263	52 688	7 575
dont résultat(*) et réserves libres	13 877	13 877	13 877	10 523	3 353
dont réserve de capitalisation	0	0	0	0	0
dont excédent d'actifs sur passifs	661	661	661	-2 927	3 588
<b>Passifs subordonnés</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Sous-Total Tier 1</b>	<b>75 601</b>	<b>75 601</b>	<b>75 601</b>	<b>61 084</b>	<b>14 517</b>
<b>Passifs subordonnés</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Sous-total Tier 2</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total des Fonds propres</b>	<b>75 601</b>	<b>75 601</b>	<b>75 601</b>	<b>61 084</b>	<b>14 517</b>

(\*) Après déduction du résultat distribué.

Le capital social, le report à nouveau et les réserves libres sont égaux à leur valeur comptable sociale.

Au 31/12/2024, le montant des Fonds Propres en norme Solvabilité II est de 75 601 K€, en hausse de 24 % par rapport à 2023. Cette hausse s'explique par les hausses des non-distribution du résultat social, du report à nouveau et de l'excédent d'actifs sur passifs.

## E.2. CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS ET MINIMUM DE CAPITAL REQUIS

PREPAR-IARD applique la formule standard pour ses calculs de SCR et de MCR. Cette formule standard fonctionne par modules et sous-modules de risques.

### E.2.1. Capital de Solvabilité Requis

Au 31/12/2024, le capital de Solvabilité Requis est de 29 269 K€, en hausse de 1 % par rapport à 2023. Il se décompose de la façon suivante :

En Milliers d'euros	2024	2023	Variation	Variation %
Risque de marché	4 094	4 455	-361	-8 %
Risque de contrepartie	5 930	6 306	-377	-6,0 %
Risque de souscription Non-Vie	15 647	14 494	1 153	8 %
Risque de souscription Santé	8 932	9 506	-574	-6 %
Diversification	-10 975	-11 332	356	-3 %
<b>Capital de Solvabilité Requis de base (BSCR)</b>	<b>23 627</b>	<b>23 430</b>	<b>198</b>	<b>1 %</b>
Risque opérationnel	5 642	5 487	155	3 %
Capacité d'absorption par les Impôts Différés	-230	756	-986	-130 %
<b>Capital de Solvabilité Requis (SCR)</b>	<b>29 269</b>	<b>28 917</b>	<b>352</b>	<b>1 %</b>
<b>Ratio de couverture du SCR</b>	<b>260 %</b>	<b>211 %</b>	<b>49 %</b>	<b>23 %</b>

Au 31/12/2024, le risque de souscription Non-Vie est de 15 647 K€, en hausse de 8 % par rapport à 2023. Il se décompose de la manière suivante :

En Milliers d'euros	2024	2023
<b>Risque de souscription Non-Vie</b>	<b>15 647</b>	<b>14 494</b>
Dont Risque de Prime et de Provisionnement	9 906	9 317
Dont Risque Catastrophe	9 886	9 016
Diversification	-4 145	-3 838

Au 31/12/2024, le risque de souscription Santé est de 8 932 K€, en baisse de 6 % par rapport à 2023. Il se décompose de la manière suivante :

En Milliers d'euros	2024	2023
<b>Risque de souscription Santé</b>	<b>8 932</b>	<b>9 506</b>
Dont Risque de Prime et de Provisionnement	8 879	9 452
Dont Risque Catastrophe	204	206
Diversification	-150	-153

Cette baisse s'explique principalement par la baisse du risque de prime et de provisionnement.

Sur le périmètre de la Santé, le risque catastrophe consiste en l'agrégation de 3 sous-risques :

- un accident de masse : un accident arrive simultanément à un grand nombre de personnes dans une même zone géographique ;
- un accident de concentration : ne concerne plus le périmètre de PREPAR-IARD depuis la résiliation du contrat Assurance Individuelle BRED Hold Up ;
- une pandémie : concerne le périmètre des contrats santé de PREPAR-IARD.

Pour la détermination du risque d'accident de masse, il est considéré qu'un tel accident a 0,05 % de se produire et que le cas échéant, il conduit à 10 % de décès et 13,5 % d'incapacité. Le montant du risque est obtenu en multipliant ces facteurs par la garantie totale du décès accidentel et de l'ITT, ce qui conduit à une estimation de 288K€ brute de réassurance (le contrat de réassurance s'activant lorsque le seuil de 200 KI est atteint).

Pour la détermination du risque pandémique, il est considéré qu'un accident entraînerait 1 % des assurés en hospitalisation et 20 % des assurés consulteraient un médecin. Le coût du sinistre brut de réassurance serait alors estimé à 1482 K€ (44 K€ net de réassurance).

La **capacité d'absorption des pertes** est égale à la différence d'impôts différés nets (impôts différés passifs – impôts différés actifs) entre le bilan prudentiel dit-central et le bilan prudentiel obtenu après un choc instantané correspondant à l'exigence de solvabilité de base, augmentée du risque opérationnel et diminuée de l'absorption par la Participation aux Bénéfices, le tout plafonné par l'impôt différé net passif comptabilisé au bilan prudentiel. Au 31/12/2024, ce plafond est atteint pour un montant de 230 K€.

### E.2.2. Minimum de Solvabilité Requis

Le MCR est calculé selon la formule standard : il résulte d'un calcul linéaire portant sur les primes et les provisions, avec application d'un plancher égal à 25 % du SCR et d'un plafond égal à 45 % du SCR.

Le MCR au 31/12/2024 s'élève à 7 771 K€, en baisse de 0,2 % par rapport à 2023.

En Milliers d'euros	2024	2023	Variation	Variation %
MCR linéaire	7 751	7 787	-37	0 %
Plancher à 25%	7 260	7 229	31	0 %
Plafond à 45%	13 068	13 013	55	0 %
<b>Minimum de Capital Requis (MCR)</b>	<b>7 751</b>	<b>7 787</b>	<b>-37</b>	<b>0%</b>
<b>Ratio de couverture du MCR</b>	<b>975 %</b>	<b>784 %</b>	<b>190 %</b>	<b>24 %</b>

## E.3. UTILISATION DU SOUS-MODULE « RISQUE SUR ACTIONS » FONDÉ SUR LA DURÉE DANS LE CALCUL DU CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS

Ce sous-module n'est pas utilisé par PREPAR-IARD.

## E.4. DIFFÉRENCES ENTRE LA FORMULE STANDARD ET TOUT MODÈLE INTERNE UTILISÉ

PREPAR-IARD n'utilise pas de modèle interne.

## E.5. NON-RESPECT DU MINIMUM DE CAPITAL REQUIS ET NON-RESPECT DU CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS

PREPAR-IARD n'a constaté aucun manquement au respect de son SCR ou de son MCR au cours de la période sous-revue

## E.6. AUTRES INFORMATIONS

PREPAR-IARD n'a pas d'informations à communiquer sur la gestion du capital, autres que ce qui précède.

## ETAT S.02.01.02 : BILAN (EN K€)

Actifs		Valeur Solvabilité II
		C0010
Goodwill	R0010	
Frais d'acquisition différés	R0020	
Immobilisations incorporelles	R0030	
Actifs d'impôts différés	R0040	
Excédent du régime de retraite	R0050	
Immobilisations corporelles détenues pour usage propre	R0060	
Investissements (autres qu'actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés)	R0070	
Biens immobiliers (autres que détenus pour usage propre)	R0080	86 832
Détenctions dans des entreprises liées, y compris participations		
Actions	R0100	8,6
Actions – cotées	R0110	8,6
Actions – non cotées	R0120	
Obligations	R0130	22 572
Obligations d'État	R0140	
Obligations d'entreprise	R0150	22 572
Titres structurés	R0160	
Titres garantis	R0170	
Organismes de placement collectif	R0180	64 252
Produits dérivés	R0190	
Dépôts autres que les équivalents de trésorerie	R0200	
Autres investissements	R0210	
Actifs en représentation de contrats en unités de compte et indexés	R0220	
Prêts et prêts hypothécaires	R0230	
Avances sur police	R0240	
Prêts et prêts hypothécaires aux particuliers	R0250	
Autres prêts et prêts hypothécaires	R0260	
Montants recouvrables au titre des contrats de réassurance	R0270	129 500
Non-vie et santé similaire à la non-vie	R0280	73 200
Non-vie hors santé	R0290	
Santé similaire à la non-vie	R0300	73 200
Vie et santé similaire à la vie, hors santé, UC et indexés	R0310	56 299
Santé similaire à la vie	R0320	56 299
Vie hors santé, UC et indexés	R0330	
Vie UC et indexés	R0340	
Dépôts auprès des cédantes	R0350	
Créances nées d'opérations d'assurance et montants à recevoir d'intermédiaires	R0360	11 944
Créances nées d'opérations de réassurance	R0370	8 444
Autres créances (hors assurance)	R0380	0
Actions propres auto-détenues (directement)	R0390	
Éléments de fonds propres ou fonds initial appelé(s), mais non encore payé(s)	R0400	
Trésorerie et équivalents de trésorerie	R0410	0
Autres actifs non mentionnés dans les postes ci-dessus	R0420	1
<b>Total de l'actif</b>	<b>R0500</b>	<b>236 721</b>

		Valeur Solvabilité II
Passif		C0010
Provisions techniques non-vie	R0510	87 133
Provisions techniques non-vie (hors santé)	R0520	-370
Provisions techniques calculées comme un tout	R0530	
Meilleure estimation	R0540	-1 164
Marge de risque	R0550	793
Provisions techniques santé (similaire à la non-vie)	R0560	87 503
Provisions techniques calculées comme un tout	R0570	
Meilleure estimation	R0580	85 734
Marge de risque	R0590	1 769
Provisions techniques vie (hors UC et indexés)	R0600	56 490
Provisions techniques santé (similaire à la vie)	R0610	56 490
Provisions techniques calculées comme un tout	R0620	56 490
Meilleure estimation	R0630	0
Marge de risque	R0640	
Provisions techniques vie (hors santé, UC et indexés)	R0650	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0660	
Meilleure estimation	R0670	
Marge de risque	R0680	
Provisions techniques UC et indexés	R0690	
Provisions techniques calculées comme un tout	R0700	
Meilleure estimation	R0710	
Marge de risque	R0720	
Autres provisions techniques	R0730	
Passifs éventuels	R0740	
Provisions autres que les provisions techniques	R0750	
Provisions pour retraite	R0760	
Dépôts des réassureurs	R0770	0
Passifs d'impôts différés	R0780	230
Produits dérivés	R0790	
Dettes envers des établissements de crédit	R0800	
Dettes financières autres que celles envers les établissements de crédit	R0810	
Dettes nées d'opérations d'assurance et montants dus aux intermédiaires	R0820	1 686
Dettes nées d'opérations de réassurance	R0830	10 829
Autres dettes (hors assurance)	R0840	4 585
Passifs subordonnés	R0850	
Passifs subordonnés non inclus dans les fonds propres de base	R0860	
Passifs subordonnés inclus dans les fonds propres de base	R0870	
Autres dettes non mentionnées dans les postes ci-dessus	R0880	168
<b>Total du passif</b>	<b>R0900</b>	<b>161 120</b>
<b>Excédent d'actif sur passif</b>	<b>R1000</b>	<b>75 601</b>

**ETAT S.05.01.02 : PRIMES, SINISTRES ET DÉPENSES PAR LIGNE D'ACTIVITÉ (EN K€)**

		Ligne d'activité pour : engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)								
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport	Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090
<b>Primes émises</b>										
Brut – assurance directe	R0110	80 459	84 287							
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120									
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130									
Part des réassureurs	R0140	71 940	71 235							
Net	R0200	8 519	13 052							
<b>Primes acquises</b>										
Brut – assurance directe	R0210	80 882	83 259							
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220									
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230									
Part des réassureurs	R0240	71 671	70 409							
Net	R0300	9 211	12 850							
<b>Charge des sinistres</b>										
Brut – assurance directe	R0310	54 094	41 418							
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320									
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330									
Part des réassureurs	R0340	48 591	39 569							
Net	R0400	5 503	1 849							
<b>Variation des autres provisions techniques</b>										
Brut – assurance directe	R0410									
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420									
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430									
Part des réassureurs	R0440									
Net	R0500									
Dépenses engagées	R0550	2 554	3 756							
Autres dépenses	R1200									
<b>Total des dépenses</b>	<b>R1300</b>									

		Ligne d'activité pour : engagements d'assurance et de réassurance non-vie (assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée)			Ligne d'activité pour : réassurance non proportionnelle acceptée			Total	
		Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses	Santé	Accidents	Assurance maritime, aérienne et transport		Biens
		C0100	C0110	C0120	C0130	C0140	C0150		C0160
<b>Primes émises</b>									
Brut – assurance directe	R0110		23 407					188 153	
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0120								
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0130								
Part des réassureurs	R0140		0					143 175	
Net	R0200		23 407					44 978	
<b>Primes acquises</b>									
Brut – assurance directe	R0210		23 933					188 074	
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0220								
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0230								
Part des réassureurs	R0240		0					142 080	
Net	R0300		23 933					45 994	
<b>Charge des sinistres</b>									
Brut – assurance directe	R0310		826					96 338	
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0320								
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0330								
Part des réassureurs	R0340		0					88 160	
Net	R0400		826					8 178	
<b>Variation des autres provisions techniques</b>									
Brut – assurance directe	R0410								
Brut – Réassurance proportionnelle acceptée	R0420								
Brut – Réassurance non proportionnelle acceptée	R0430								
Part des réassureurs	R0440								
Net	R0500								
Dépenses engagées	R0550		2 679					8 990	
Autres dépenses	R1200								
<b>Total des dépenses</b>	<b>R1300</b>								

		Ligne d'activité pour : engagements d'assurance vie						Engagements de réassurance vie		Total
		Assurance maladie	Assurance avec participation aux bénéfices	Assurance indexée et en unités de compte	Autres assurances vie	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance santé	Rentes découlant des contrats d'assurance non-vie et liées aux engagements d'assurance autres que les engagements d'assurance santé	Réassurance maladie	Réassurance vie	
		C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0300
<b>Primes émises</b>										
Brut	R1410									
Part des réassureurs	R1420									
Net	R1500									
<b>Primes acquises</b>										
Brut	R1510									
Part des réassureurs	R1520									
Net	R1600									
<b>Charge des sinistres</b>										
Brut	R1610									
Part des réassureurs	R1620									
Net	R1700									
<b>Variation des autres provisions techniques</b>										
Brut	R1710									
Part des réassureurs	R1720									
Net	R1800									
Dépenses engagées	R1900									
Autres dépenses	R2500									
<b>Total des dépenses</b>	<b>R2600</b>									

ETAT S.17.01.02 : PROVISIONS TECHNIQUES NON-VIE (EN K€)

		Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée					
		Assurance des frais médicaux	Assurance de protection du revenu	Assurance d'indemnisation des travailleurs	Assurance de responsabilité civile automobile	Autre assurance des véhicules à moteur	Assurance maritime, aérienne et transport
		C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070
<b>Provisions techniques calculées comme un tout</b>	<b>R0010</b>						
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après l'ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	<b>R0050</b>						
<b>Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque</b>							
<b>Meilleure estimation</b>							
<b>Provisions pour primes</b>							
Brut	<b>R0060</b>	2 472	20 003				
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	<b>R0140</b>						
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	<b>R0150</b>	791	-2 148				
<b>Provisions pour sinistres</b>							
Brut	<b>R0160</b>	6 602	56 657				
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	<b>R0240</b>	5 707	43 662				
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	<b>R0250</b>	238	1 531				
<b>Total meilleure estimation – brut</b>	<b>R0260</b>	9 073	76 660				
Total meilleure estimation – net	<b>R0270</b>	1 686	10 847				
Marge de risque	<b>R0280</b>	238	1 531				
<b>Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques</b>							
Provisions techniques calculées comme un tout	<b>R0290</b>						
Meilleure estimation	<b>R0300</b>						
Marge de risque	<b>R0310</b>						
<b>Provisions techniques – Total</b>							
Provisions techniques – Total	<b>R0320</b>	9 311	78 192				
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie – total	<b>R0330</b>	7 387	65 813				
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	<b>R0340</b>	1 924	12 378				

Assurance directe et réassurance proportionnelle acceptée

		Assurance incendie et autres dommages aux biens	Assurance de responsabilité civile générale	Assurance crédit et cautionnement	Assurance de protection juridique	Assistance	Pertes pécuniaires diverses
		C0080	C0090	C0100	C0110	C0120	C0130
<b>Provisions techniques calculées comme un tout</b>	<b>R0010</b>						
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	<b>R0050</b>						
<b>Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque</b>							
<b>Meilleure estimation</b>							
<b>Provisions pour primes</b>							
Brut	<b>R0060</b>						-5 037
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	<b>R0140</b>						
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	<b>R0150</b>						-5 037
<b>Provisions pour sinistres</b>							
Brut	<b>R0160</b>						3 873
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	<b>R0240</b>						0
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	<b>R0250</b>						793
<b>Total meilleure estimation – brut</b>	<b>R0260</b>						-1 164
Total meilleure estimation – net	<b>R0270</b>						-1 164
Marge de risque	<b>R0280</b>						793
<b>Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques</b>							
Provisions techniques calculées comme un tout	<b>R0290</b>						
Meilleure estimation	<b>R0300</b>						
Marge de risque	<b>R0310</b>						
<b>Provisions techniques – Total</b>							
Provisions techniques – Total	<b>R0320</b>						-370
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie – total	<b>R0330</b>						0
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	<b>R0340</b>						-370

		Réassurance non proportionnelle acceptée				Total engagements en non-vie
		Réassurance santé non proportionnelle	Réassurance accidents non proportionnelle	Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	Réassurance dommages non proportionnelle	
		C0140	C0150	C0160	C0170	
<b>Provisions techniques calculées comme un tout</b>	<b>R0010</b>					
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie, correspondant aux provisions techniques calculées comme un tout	<b>R0050</b>					
<b>Provisions techniques calculées comme la somme de la meilleure estimation et de la marge de risque</b>						
<b>Meilleure estimation</b>						
<b>Provisions pour primes</b>						
Brut	<b>R0060</b>					17 438
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	<b>R0140</b>					0
Meilleure estimation nette des provisions pour primes	<b>R0150</b>					-6 393
<b>Provisions pour sinistres</b>						0
Brut	<b>R0160</b>					67 132
Total des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie	<b>R0240</b>					49 369
Meilleure estimation nette des provisions pour sinistres	<b>R0250</b>					2 563
<b>Total meilleure estimation – brut</b>	<b>R0260</b>					84 570
Total meilleure estimation – net	<b>R0270</b>					11 370
Marge de risque	<b>R0280</b>					2 563
<b>Montant de la déduction transitoire sur les provisions techniques</b>						0
Provisions techniques calculées comme un tout	<b>R0290</b>					0
Meilleure estimation	<b>R0300</b>					0
Marge de risque	<b>R0310</b>					0
<b>Provisions techniques – Total</b>						0
Provisions techniques – Total	<b>R0320</b>					87 133
Montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite, après ajustement pour pertes probables pour défaut de la contrepartie – total	<b>R0330</b>					73 200
Provisions techniques nettes des montants recouvrables au titre de la réassurance/des véhicules de titrisation et de la réassurance finite	<b>R0340</b>					13 932

**ETAT S.19.01.21 : SINISTRES EN NON-VIE (EN K€)**

Année d'accident/année de souscription	Z0010	AY
--	-------	----

**Sinistres payés bruts (non cumulés)**

(valeur absolue)

Année		Année de développement											Pour l'année en cours C0170	Somme des années (cumulées)	
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +			
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050	C0060	C0070	C0080	C0090	C0100	C0160			
Précédentes	R0100	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	R0100	0	0
N-9	R0160	815	1 286	128	8	6	0	0	0	0	0	0	R0160	0	2 244
N-8	R0170	443	1 208	195	70	-5	0	4	0	0	0	0	R0170	0	1 915
N-7	R0180	658	1 278	242	95	18	12	12	0	0	0	0	R0180	0	2 315
N-6	R0190	2 628	2 247	193	100	16	0	1	0	0	0	0	R0190	1	5 185
N-5	R0200	6 302	2 704	300	82	19	11	0	0	0	0	0	R0200	11	9 418
N-4	R0210	55 307	16 958	785	4 122	2 744	0	0	0	0	0	0	R0210	2 744	79 917
N-3	R0220	70 226	16 072	5 412	2 516	0	0	0	0	0	0	0	R0220	2 516	94 227
N-2	R0230	76 116	24 855	4 851	0	0	0	0	0	0	0	0	R0230	4 851	105 823
N-1	R0240	56 724	23 758	0	0	0	0	0	0	0	0	0	R0240	23 758	80 481
N	R0250	49 721	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	R0250	49 721	49 721
<b>Total</b>													<b>R0260</b>	<b>83 602</b>	<b>431 244</b>

**Meilleure estimation provisions pour sinistres brutes non actualisée**

(valeur absolue)

Année		Année de développement											Fin d'année (données actualisées) C0360	
		0	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10 et +		
		C0200	C0210	C0220	C0230	C0240	C0250	C0260	C0270	C0280	C0290	C0350		
Précédentes	R0100	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	R0100	0
N-9	R0160	0	0	0	0	174	179	104	301	287	225	0	R0160	222
N-8	R0170	0	0	0	156	161	85	288	219	165	0	0	R0170	163
N-7	R0180	0	0	393	174	74	373	116	97	0	0	0	R0180	96
N-6	R0190	0	784	414	129	512	468	422	0	0	0	0	R0190	417
N-5	R0200	4 333	906	300	1 359	1 009	848	0	0	0	0	0	R0200	838
N-4	R0210	50 414	3 966	19 945	25 536	1 033	0	0	0	0	0	0	R0210	1 020
N-3	R0220	74 420	11 560	9 043	802	0	0	0	0	0	0	0	R0220	792
N-2	R0230	41 645	12 597	4 803	0	0	0	0	0	0	0	0	R0230	4 745
N-1	R0240	41 172	11 528	0	0	0	0	0	0	0	0	0	R0240	11 389
N	R0250	47 626	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	R0250	47 049
<b>Total</b>													<b>R0260</b>	<b>67 132</b>

**ETAT S.22.01.21 : IMPACT DES MESURES RELATIVES AUX GARANTIES DE LONG TERME ET DES MESURES TRANSITOIRES (EN K€)**

		Montant avec mesures relatives aux garanties de long terme et mesures transitoires	Impact des mesures transitoires sur les provisions techniques	Impact des mesures transitoires sur les taux d'intérêt	Impact d'une correction pour volatilité fixée à zéro	Impact d'un ajustement égalisateur fixé à zéro
		C0010	C0030	C0050	C0070	C0090
Provisions techniques	R0010	143 622			848,0	
Fonds propres de base	R0020	75 601			-34,8	
Fonds propres éligibles pour couvrir le SCR	R0050	75 601			-34,8	
Capital de solvabilité requis	R0090	29 039			33,3	
Fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0100	75 601			-34,8	
Minimum de capital requis	R0110	7 755			23,5	

**ETAT S.23.01.01 : FONDS PROPRES (EN K€)**

		Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
<b>Fonds propres de base avant déduction pour participations dans d'autres secteurs financiers, comme prévu à l'article 68 du règlement délégué 2015/35</b>						
Capital en actions ordinaires (brut des actions propres)	R0010	800	800			
Compte de primes d'émission lié au capital en actions ordinaires	R0030					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalent pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0040					
Comptes mutualistes subordonnés	R0050					
Fonds excédentaires	R0070					
Actions de préférence	R0090					
Compte de primes d'émission lié aux actions de préférence	R0110					
Réserve de réconciliation	R0130	74 801	74 801			
Passifs subordonnés	R0140					
Montant égal à la valeur des actifs d'impôts différés nets	R0160					
Autres éléments de fonds propres approuvés par l'autorité de contrôle en tant que fonds propres de base non spécifiés supra	R0180					
<b>Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II</b>						
Fonds propres issus des états financiers qui ne devraient pas être inclus dans la réserve de réconciliation et qui ne respectent pas les critères de fonds propres de Solvabilité II	R0220					
Déductions						
Déductions pour participations dans des établissements de crédit et des établissements financiers	R0230					
Total fonds propres de base après déductions	R0290	75 601	75 601			
<b>Fonds propres auxiliaires</b>						
Capital en actions ordinaires non libéré et non appelé, callable sur demande	R0300					
Fonds initial, cotisations des membres ou élément de fonds propres de base équivalents, non libérés, non appelés et appelables sur demande, pour les mutuelles et les entreprises de type mutuel	R0310					
Actions de préférence non libérées et non appelées, appelables sur demande	R0320					
Engagements juridiquement contraignants de souscrire et de payer des passifs subordonnés sur demande	R0330					
Lettres de crédit et garanties relevant de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0340					
Lettres de crédit et garanties ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 2, de la directive 2009/138/CE	R0350					

Rappels de cotisations en vertu de l'article 96, point 3, de la directive 2009/138/CE	R0360					
Rappels de cotisations ne relevant pas de l'article 96, paragraphe 3, de la directive 2009/138/CE	R0370					
Autres fonds propres auxiliaires	R0390					

		Total	Niveau 1 – non restreint	Niveau 1 – restreint	Niveau 2	Niveau 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
<b>Total fonds propres auxiliaires</b>	R0400					
<b>Fonds propres éligibles et disponibles</b>						
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0500	75 601	75 601			
Total des fonds propres disponibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0510	75 601	75 601			
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le capital de solvabilité requis	R0540	75 601	75 601			
Total des fonds propres éligibles pour couvrir le minimum de capital requis	R0550	75 601	75 601			
<b>Capital de solvabilité requis</b>	R0580	29 039				
<b>Minimum de capital requis</b>	R0600	7 755				
<b>Ratio fonds propres éligibles sur capital de solvabilité requis</b>	R0620	260%				
<b>Ratio fonds propres éligibles sur minimum de capital requis</b>	R0640	975%				

		C0060	
<b>Réserve de réconciliation</b>			
Excédent d'actif sur passif	R0700	75 601	
Actions propres (détenues directement et indirectement)	R0710		
Dividendes, distributions et charges prévisibles	R0720	0	
Autres éléments de fonds propres de base	R0730	800	
Ajustement pour les éléments de fonds propres restreints relatifs aux portefeuilles sous ajustement égalisateur et aux fonds cantonnés	R0740		
<b>Réserve de réconciliation</b>	R0760	74 801	
<b>Bénéfices attendus</b>			
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités vie	R0770		
Bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP) – activités non-vie	R0780	45	
<b>Total bénéfices attendus inclus dans les primes futures (EPIFP)</b>	R0790	45	

**ETAT S.25.01.21 : CAPITAL DE SOLVABILITÉ REQUIS – POUR LES ENTREPRISES QUI UTILISENT LA FORMULE STANDARD (EN K€)**

		Capital de solvabilité requis brut	PPE	Simplifications
		C0110	C0090	C0180
Risque de marché	R0010	4 094		
Risque de défaut de la contrepartie	R0020	5 930		
Risque de souscription en vie	R0030			
Risque de souscription en santé	R0040	8 932		
Risque de souscription en non-vie	R0050	15 647		
Diversification	R0060	-10 975		
Risque lié aux immobilisations incorporelles	R0070			
<b>Capital de solvabilité requis de base</b>	<b>R0100</b>	<b>23 627</b>		

<b>Calcul du capital de solvabilité requis</b>		
Risque opérationnel	R0130	5 642
Capacité d'absorption des pertes des provisions techniques	R0140	
Capacité d'absorption de pertes des impôts différés	R0150	-230
Capital requis pour les activités exercées conformément à l'article 4 de la directive 2003/41/CE	R0160	
<b>Capital de solvabilité requis à l'exclusion des exigences de capital supplémentaire</b>	<b>R0200</b>	<b>29 039</b>
Exigences de capital supplémentaire déjà définies	R0210	
<b>Capital de solvabilité requis</b>	<b>R0220</b>	<b>29 039</b>
<b>Autres informations sur le SCR</b>		
Capital requis pour le sous-module risque sur actions fondé sur la durée	R0400	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour la part restante	R0410	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les fonds cantonnés	R0420	
Total du capital de solvabilité requis notionnel pour les portefeuilles sous ajustement égalisateur	R0430	
Effets de diversification dus à l'agrégation des nSCR des FC selon l'article 304	R0440	

**ETAT S.28.01.01 : MINIMUM DE CAPITAL REQUIS (MCR) (EN K€)**

**Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance non-vie**

		<b>C0110</b>
Résultat MCR <sub>NL</sub>	<b>R0010</b>	7 751

		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Primes émises au cours des 12 derniers mois, nettes (de la réassurance)
		C0020	C0030
Assurance frais médicaux et réassurance proportionnelle y afférente	<b>R0020</b>	2 235	8 519
Assurance de protection du revenu, y compris réassurance proportionnelle y afférente	<b>R0030</b>	8 519	13 052
Assurance indemnisation des travailleurs et réassurance proportionnelle y afférente	<b>R0040</b>		
Assurance de responsabilité civile automobile et réassurance proportionnelle y afférente	<b>R0050</b>		
Autre assurance des véhicules à moteur et réassurance proportionnelle y afférente	<b>R0060</b>		
Assurance maritime, aérienne et transport et réassurance proportionnelle y afférente	<b>R0070</b>		
Assurance incendie et autres dommages aux biens et réassurance proportionnelle y afférente	<b>R0080</b>		
Assurance de responsabilité civile générale et réassurance proportionnelle y afférente	<b>R0090</b>		
Assurance crédit et cautionnement et réassurance proportionnelle y afférente	<b>R0100</b>		
Assurance de protection juridique et réassurance proportionnelle y afférente	<b>R0110</b>		
Assurance assistance et réassurance proportionnelle y afférente	<b>R0120</b>		
Assurance pertes pécuniaires diverses et réassurance proportionnelle y afférente	<b>R0130</b>	5 425	23 407
Réassurance santé non proportionnelle	<b>R0140</b>		
Réassurance accidents non proportionnelle	<b>R0150</b>		
Réassurance maritime, aérienne et transport non proportionnelle	<b>R0160</b>		
Réassurance dommages non proportionnelle	<b>R0170</b>		

**Terme de la formule linéaire pour les engagements d'assurance et de réassurance vie**

		<b>C0040</b>
Résultat MCR <sub>L</sub>	<b>R0200</b>	4

		Meilleure estimation et PT calculées comme un tout, nettes (de la réassurance / des véhicules de titrisation)	Montant total du capital sous risque net (de la réassurance / des véhicules de titrisation)
		C0050	C0060
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations garanties	<b>R0210</b>		
Engagements avec participation aux bénéfices – Prestations discrétionnaires futures	<b>R0220</b>		
Engagements d'assurance avec prestations indexées et en unités de compte	<b>R0230</b>		
Autres engagements de (ré)assurance vie et de (ré)assurance santé	<b>R0240</b>		
Montant total du capital sous risque pour tous les engagements de (ré)assurance vie	<b>R0250</b>		

**Calcul du MCR global**

		C0070
MCR linéaire	R0300	7 755
Capital de solvabilité requis	R0310	29 039
Plafond du MCR	R0320	13 068
Plancher du MCR	R0330	7 260
MCR combiné	R0340	7 755
Seuil plancher absolu du MCR	R0350	2 500
		C0070
<b>Minimum de capital requis</b>	<b>R0400</b>	<b>7 755</b>

PREPAR-IARD, filiale de la BRED Banque Populaire, entreprise régie par le Code des assurances.  
Société Anonyme au capital de 800 000 € - 343 158 036 RCS Nanterre (LEI 9695008UHMH3007T1B62).  
Siège sociale : Immeuble Le Village 1, Quartier Valmy, 33 Place Ronde, 92800 Puteaux.

Identifiant unique REP Emballages Ménagers et Papiers n° FR232581\_01QHNQ (BPCE – SIRET 493 455 042).

